

Le 25 avril 2014  
A Saint-Genis-Laval,

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 24 AVRIL 2014**

**PARTICIPANTS**

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX, Yves DELAGOUTTE, Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Guillaume COUALLIER, Marie-Paule GAY, Nicole CARTIGNY, Christian ARNOUX, Serge BALTER, François VURPAS, Bernard GUEDON, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Michel MONNET, Yves GAVault (en retard), Christophe GODIGNON, Lucienne DAUTREY, Pascale ROTIVEL, Isabelle PICHERIT (en retard), Marylène MILLET, Karine GUERIN, Olivier BROSSEAU, Philippe MASSON, Jean-Philippe LACROIX, Stéphanie PATAUD, Aurélien CALLIGARO (en retard), Bernadette PIERONI, Yves CRUBELLIER, Evan CHEDAILLE (en retard), Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**EXCUSÉS**

Agnès JAGET, Anne-Marie JANAS

**POUVOIRS**

Agnès JAGET à Maryse JOBERT-FIORE, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER (jusqu'à son arrivée)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 06.

**M. LE MAIRE** propose M. COUALLIER comme secrétaire de séance.

**M. COUALLIER est désigné secrétaire de séance**

## **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public des déchets**

*Rapporteur : Monsieur François VURPAS*

La Communauté urbaine de Lyon a assuré en 2012 aux 1 293 164 habitants, répartis sur 58 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2012 est établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève de la Communauté urbaine de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil de communauté, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son Conseil Municipal.

Le 22 octobre 2012, la nouvelle organisation de collecte (2012-2017) voit le jour. En effet depuis cette date, la collecte des déchets sur Lyon et Villeurbanne est assurée uniquement par des prestataires privés. Sur les 56 communes périphériques, ce sont maintenant les agents du Grand Lyon qui assurent la collecte en régie.

Pour information en 2012, sur la commune de Saint-Genis-Laval, ont été collectés 231,1 kg d'ordures ménagères en moyenne par Saint-Genois pour les bacs gris (la moyenne de l'ensemble du Grand Lyon étant de 242,5 kg/hab). Par ailleurs, en ce qui concerne le tri sélectif (bac vert) ont été collectés 56,4 kg d'emballages triés par habitant contre 46,7 kg/hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon et 21,8 kg de verre en moyenne par Saint-Genois contre 19,4 kg sur l'ensemble du Grand Lyon. Dès lors, la qualité du tri de la commune est qualifiée de bonne.

Dans la continuité des autres années, la collecte des papiers lors du Téléthon 2012 a permis, grâce aux 43 communes dont Saint-Genis-Laval, mobilisées aux côtés du Grand Lyon et d'EcoFolio, de remettre un chèque de 25 000 € à l'association française contre les myopathies.

À Saint-Genis-Laval 5 tonnes ont été collectées (4 tonnes récoltées auprès des habitants place Jaboulay, 1 tonne récoltée auprès des services municipaux).

De même, la collecte du verre a permis de récupérer 25 053 tonnes et d'offrir 76 137 € à la ligue contre le cancer.

Avec le nouveau marché de collecte, le rôle et l'implication de chaque acteur ont été renforcés. Des incitations financières ont été intégrées au marché afin que chaque collecteur mette en place des actions visant à augmenter la valorisation matière.

Initialisée en juin 2009, la certification de l'Unité Traitement et Valorisation Énergétique Lyon sud a demandé l'engagement des équipes de propreté. Le 15 février 2012, l'usine a été certifiée ISO 14001.

Un exemplaire du rapport 2012 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

**M. LE MAIRE** fait remarquer que si sur l'ensemble du Grand Lyon a été observé une baisse de la collecte sélective, « à Saint-Genis-Laval la collecte est plus importante, à l'inverse de la moyenne de l'agglomération. Cela veut dire que l'on trie plutôt mieux à Saint-Genis-Laval qu'ailleurs ».

**Y. CRUBELLIER** note «qu'il s'agit d'un bon rapport et cela fait plaisir de constater que ce sont des chiffres qui rapportent de l'argent. Le groupe du Front National tient à remercier les Saint-Genois d'avoir participé à ce geste pour l'environnement. Il faudrait également le motiver encore plus et lancer des opérations, par exemple, lors de la Foire de la Sainte Catherine, comme il y a deux ou trois ans où Veolia avait fait une belle exposition sur l'eau, le traitement, etc. Il faudrait sensibiliser les Saint-Genois et pourquoi ne pas lancer un défi comme dans certains pays européens ou non européens, tels que la Suisse, en proposant lors

*de la Foire de la Sainte-Catherine, de remplir deux ou trois bennes de papier qui pourraient être revendues par une association Saint-Genoise. Ces profits pourraient venir alimenter les caisses d'une association qui leur permettraient de faire des actions locales.*

*Nous tenons à remercier les Saint-Genois pour ce geste important puisque nous sommes un peu meilleurs que le reste du Grand Lyon. Nous devons les encourager par des opérations qui sensibilisent la population, moins jeune et plus jeune. »*

**M. LE MAIRE :** « *Je crois qu'un certain nombre de campagnes de sensibilisation sont régulièrement lancées dans le journal municipal. Par ailleurs, nous avons un accord au niveau du Grand Lyon avec la Ligue contre le cancer. Nous sommes donc bien dans cette dynamique.*

*Concernant les défis, nous remplissons déjà les trois ou quatre bennes lors du Téléthon. La mobilisation des Saint-Genois est importante et elle existe déjà. Les services municipaux participent également activement à la récupération des papiers et contribuent donc à cette énorme solidarité qui est aussi un élan d'agglomération. »*

## LE CONSEIL PREND ACTE

### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Ce rapport a été établi conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995. Ce décret d'application de la loi Barnier du 2 février 1995 prévoit la présentation par le Président de la Communauté Urbaine à l'assemblée délibérante des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au titre de l'année 2012.

Présenté au Conseil de Communauté du 18 novembre 2013, il doit ensuite faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la Communauté Urbaine à son Conseil Municipal.

La direction de l'eau du Grand Lyon assure ses missions quotidiennes de production et distribution d'eau potable en quantité suffisante, au meilleur prix, en garantissant un service en continu et en préservant l'égalité des consommateurs vis-à-vis de ce service pour 1,3 millions d'usagers. Ce service est délégué à trois exploitants (hormis cinq communes) : VEOLIA EAU, LYONNAISE DES EAUX et SAUR. Ces contrats arrivent à échéance début 2015.

La consommation d'eau pour l'ensemble des 58 communes du Grand Lyon est de 80 270 241 m<sup>3</sup> pour 1 290 883 habitants et 350 279 abonnés. Cela représente 4 034 km de canalisation d'eau potable, 11 sites de captage, 62 réservoirs permettant de distribuer 269 227 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour. Par ailleurs, les 3 030 km de réseau d'assainissement et les 11 stations d'épuration permettent de traiter 417 114 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour.

La consommation totale par habitant est de 62,2 m<sup>3</sup>/an. L'année 2012 est marquée par un maintien du rendement global du réseau à 81,7 % (rapport entre volume produit et le volume consommé).

À titre d'information, concernant Saint-Genis-Laval (bassin versant de Pierre-Bénite), on note en 2012, 5 235 abonnés (5 154 en 2011). Par ailleurs, la commune, dans le cadre de sa politique de développement durable, participe au rendement du réseau par la mise en œuvre de la récupération des eaux pluviales à la nappe phréatique et au sein des bâtiments communaux. Ainsi, 7 cuves de récupérations d'eau sont implantées sur la commune avec au total une capacité de 340 m<sup>3</sup> d'eau pour une économie d'eau estimée à environ 500 m<sup>3</sup>. Ces cuves permettent principalement l'arrosage des espaces verts dont la toiture végétalisée du gymnase l'Équinoxe.

La loi sur l'eau prévoit que la tarification de l'eau potable peut comprendre outre une partie fixe correspondant aux charges fixes du service, une partie variable proportionnelle au volume d'eau consommé par l'abonné. Concernant la part eau potable : le prix total eau potable est de 2,0757 €/m<sup>3</sup> en 2012 contre 2,0301 €/m<sup>3</sup> en 2011 avec un prix du m<sup>3</sup> de 1,1076 €/m<sup>3</sup> (1,0930 au 1<sup>er</sup> janvier 2011) et une redevance d'abonnement semestrielle de 33,47 € (33,42 € au 1<sup>er</sup> janvier 2011). Concernant la part assainissement : le prix total de l'assainissement est de 1,1507€/m<sup>3</sup> en 2012 contre 1,0999 en 2012, avec un prix du m<sup>3</sup> de 0,9040€/m<sup>3</sup> (0,8752 € au 1<sup>er</sup> janvier 2011). Ainsi ce coût total eau et assainissement s'est élevé à 3,2264 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (3,1300 €/m<sup>3</sup> en 2011).

Le Grand Lyon assure en régie l'exploitation du réseau assainissement des communes de son territoire excepté Givors. Concernant la station de Pierre Bénite, le pilotage de l'installation a été complexe en 2012, avec de nombreuses casses et un arrêt prolongé des files d'incinération des boues. Afin de fiabiliser le fonctionnement de l'usine, des investissements conséquents ont été réalisés, comme l'ajout d'une 7<sup>ème</sup> pompe de relèvement, les remplacements des diffuseurs, d'une file biologique, les reprises des bandes de roulement des clarificateurs et le renforcement du carneau d'amenée des effluents.

La direction de l'eau a amorcé la production d'un nouveau schéma directeur d'assainissement sur la base des évolutions du contexte réglementaire et institutionnel et du diagnostic approfondi des systèmes d'assainissement réalisé entre 2006 et 2009. Prévu pour mi-2014 ce document remplacera le schéma directeur de 1992 pour lequel la majorité des opérations a déjà été réalisée.

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, les élus communautaires ont pris l'engagement de s'impliquer plus activement dans la gestion durable des espaces naturels.

Ainsi, concernant le ruisseau de la Mouche (prenant sa source à Saint-Genis-Laval et se jetant dans le Rhône à Irigny), les communes, leurs élus et les associations conjuguent leurs actions pour enrayer les dégradations liées notamment à l'installation d'activités industrielles et faire connaître ce patrimoine. La pollution a fait disparaître ses poissons et la Mouche est tombée dans l'indifférence des riverains et des habitants. Aussi, depuis 2009, la Mouche bénéficie d'un programme d'actions mises en place et établi par un comité de pilotage dont le Grand Lyon. Après les études hydrogéologiques et la mise en évidence d'importantes quantités d'eaux claires parasites, un guide du patrimoine de la Mouche et une charte ont été élaborés. Ces documents ont été diffusés aux riverains professionnels et particuliers. La mise en valeur de ces outils de sensibilisation va permettre aux riverains de se réapproprier ce ruisseau et ainsi de le préserver.

*(Arrivée de M. CALLIGARO à 19 heures 20).*

**C. ALBERT-PERROT.** - *« Pourquoi Givors n'est-elle pas concernée par l'exploitation en régie du réseau assainissement ?*

*Pourrait-on avoir la consommation moyenne d'eau des Saint-Genois pour 2012 ?*

*Connaît-on le volume d'eau récupéré grâce à la récupération d'eau et cela couvre-t-il l'arrosage ? »*

**M. LE MAIRE.** - *« Les choses sont extrêmement simples. Givors a adhéré au Grand Lyon il y a peu de temps, trois ou quatre ans, et ils avaient déjà une organisation propre sur leur secteur, en termes de station d'épuration et de distribution d'eau.*

*Concernant la consommation d'eau des Saint-Genois, il me semble que c'est indiqué dans la note de synthèse. La consommation totale est de 80 millions de mètres cubes pour le Grand Lyon et en moyenne, c'est environ 62 m<sup>3</sup> par habitant*

*Pour ce qui est de la récupération, elle est estimée à 500 m<sup>3</sup> par an. Toutefois, cela dépend aussi de la pluie et de l'utilisation qui en est faite pour l'arrosage. Nous nous servons également de l'eau pour les toilettes du gymnase L'Equinoxe, une cuve enterrée a été réalisée place des Barolles.»*

**T. MONNET.** - *« Je voulais savoir s'il y avait des campagnes de mobilisation pour l'économie d'eau et qu'elles étaient celles-ci sur Saint-Genis-Laval ? De mémoire, dans l'Agenda 21 que vous avez proposé, il figurait un certain nombre de propositions qui allaient dans ce sens. Merci. »*

**M. LE MAIRE.** - *« Globalement, nous sommes dans une logique de diminution de la consommation et de récupération d'eau. Nous avons prévu de faire de la sensibilisation et de donner un certain nombre d'éléments permettant de réduire les consommations d'eau et plus globalement les consommations énergétiques. »*

**Y. DELAGOUTTE.** - *« Je rappelle que la Ville a mené quelques actions comme celle de la Maison Économe. Il s'agit d'une exposition itinérante qui a duré une semaine et a eu beaucoup de succès auprès des scolaires et des parents. Le thème concernait les économies d'eau à domicile, les fuites, etc. Nous pensons la renouveler dans quelque temps. »*

**M. MILLET.** - *« Il y a également une sensibilisation au niveau du ruisseau de la Mouche puisque des actions ont lieu régulièrement. On y rappelle l'intérêt de l'eau, de la sauve-*

garde de l'eau et le fait que les entreprises se sont engagées à préserver cette ressource, et à ne pas trop pomper dans le ruisseau pour pouvoir y réintroduire la biodiversité. Il me semble qu'il s'agit d'une action de l'Agenda 21.

Pour ce qui est de L'Agenda 21, c'est un plan par lequel la ville s'engage à réaliser des actions dans le développement durable en général, à la fois ce qui est environnemental, sociétal et également en termes économique. La Mouche est un bon exemple car c'est à la fois l'économie, les entreprises, le ruisseau, le côté environnemental et sociétal parce que c'est un moment où on mêle des gens qui n'ont pas forcément l'habitude de se rencontrer. La Mouche est aussi le nom de l'espace culturel. »

**M. LE MAIRE.** - « Pour les curieux et la presse, je vous invite à aller voir la partie découverte de la Mouche qui avait été bétonnée avant les années 2001 de manière assez conséquente, cela se situe juste avant le giratoire de la Mouche. La qualité de l'eau et la nature y a repris ses droits avec un certain nombre de plantes aquatiques. Nous pouvons même revoir des poissons qui n'existaient plus dans la Mouche car au cours des 10 dernières années, toute une action a permis de les remettre dans la rivière. Nous avons une vraie politique de l'eau en ce qui concerne notre commune. »

(Arrivée de Mme PICHERIT à 19 heures 30).

## LE CONSEIL PREND ACTE

### 3. ENVIRONNEMENT

#### Projet Nature des Hautes-Barolles : Programmation 2014

Rapporteur : Monsieur Michel MONNET

Le projet nature des Hautes-Barolles vise d'une part, à travers une communication importante, à la sensibilisation du public à l'environnement et au monde agricole (animations pédagogiques pour les scolaires, les centres de loisirs, etc.) et d'autre part, à la préservation et à la valorisation des espaces du plateau des Hautes-Barolles (entretien des sentiers pédestres, restructuration des friches, etc.).

Le projet nature se divise en objectifs et en actions qui sont réalisées dans le cadre d'une programmation annuelle. Plusieurs actions ont été réalisées en 2013 et sont programmées pour 2014.

### BILAN DES ACTIONS 2013 ET PROGRAMMATION 2014

#### OBJECTIF N° 1 : ACCUEIL DU PUBLIC ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

##### Action n° 1 : Entretien des sentiers balisés et itinéraires de promenades existants

Cette action concerne l'entretien du réseau d'itinéraires de promenade existant (4 itinéraires balisés) sur le plateau des Hautes-Barolles (débroussaillage, réparation des barrières en bois, remplacement de la signalétique dégradée... ).

En 2013, les actions suivantes ont été réalisées :

- débroussaillage mené par les brigades vertes;
- réparation des barrières en bois du sentier de Sacuny par les brigades vertes (2<sup>nd</sup>e phase) par les brigades vertes;
- abattage de quelques arbres sur le sentier de Sacuny par les brigades vertes, et taille de branches par le service espaces verts de la Ville;
- confortement d'une butte sur le sentier de Sacuny;
- opération de lutte contre l'ambrosie menée par les brigades vertes.

En 2014, les actions suivantes seront réalisées :

- débroussaillage;
- opération de lutte contre l'ambrosie;
- requalification des sentiers nature, y compris les bornes directionnelles.

- Le coût annuel estimatif de cette action s'élève à 18 000 € en investissement et 375 € en fonctionnement.

#### **Action n° 2 : Portes d'entrées du plateau :**

Les portes du plateau sont les panneaux implantés aux entrées du plateau des Hautes-Barolles. Elles visent à sensibiliser les automobilistes sur leur arrivée dans l'espace naturel et agricole.

En 2013, cette action visait l'entretien des panneaux en cas de dégradation ou d'accident. En 2014, cette action est maintenue.

- Le coût estimatif de cette action s'élève à 750 € en fonctionnement.

### **OBJECTIF N° 2 : ASSURER UNE GESTION DU PLATEAU**

#### **Action 3 : Confortement du maillage bocager**

Cette action vise l'entretien des haies bocagères plantées en 2010 sur le plateau des Hautes-Barolles. Plus de 2 km de haies ont été plantés dans le secteur du Fort de Côte Lorette, à proximité du cimetière, chemin de Pressin et sur le sentier de Pressin.

Cet entretien est confié à ONF entreprise dans le cadre du marché public de 2010 pour une durée de 5 ans. L'entreprise réalise trois passages par an.

- Le coût estimatif de cette action s'élève à 3 000 € en fonctionnement.

#### **Action n° 4 : Plan propreté**

La qualité du site s'est améliorée depuis la mise en place du Projet Nature, mais cette action vise à assurer une surveillance régulière et le cas échéant le nettoyage de dépôts ou de décharges sauvages.

Cette action est donc maintenue pour 2014.

- Le coût annuel estimatif de cette action s'élève à 750 € en fonctionnement.

### **OBJECTIF N° 3 : SOUTENIR L'AGRICULTURE DU PLATEAU**

#### **Action n° 5 : Remise en état des parcelles agricoles**

Cette action nouvelle s'est déroulée en 2013. Elle visait à soutenir l'agriculture du plateau en participant à la remise en état de parcelles agricoles. La parcelle visée pour 2013 était située au nord du plateau, chemin de Moly (proximité Oullins). Cette action a permis d'aider à l'installation d'un agriculteur en procédant au débroussaillage réalisé par des étudiants d'une maison familiale rurale, et à la clôture de la parcelle par les brigades vertes.

Cette action est terminée.

### **OBJECTIF N° 4 : CRÉER DES LIENS ENTRE AGRICULTEURS ET CITADINS**

#### **Action n° 6 : Sensibilisation à l'activité agricole, aux richesses naturelles et à l'agriculture périurbaine**

Afin de poursuivre et de développer le dispositif pédagogique en place autour de l'espace naturel des Hautes-Barolles, des animations pédagogiques sont proposées aux scolaires, aux associations, aux habitants de la commune, aux centres sociaux et aux maisons de quartier de la commune.

En 2013/2014, les animations ont été réalisées par le biais d'un appel à projet qui a suscité un vif intérêt de la part des enseignants et animateurs de quartiers.

Cette action se poursuit en 2014 (année scolaire 2014/2015).

- Le coût annuel estimatif de cette action s'élève à 20 000 € en fonctionnement.

#### **OBJECTIF N° 5 : MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME**

---

##### **Action n° 7 : Animation suivi et programmation future**

L'animation, le suivi et la programmation du Projet Nature sont assurés par les services municipaux avec un appui des services du Grand Lyon et de la Chambre d'agriculture.

**Plan de financement prévisionnel pour la programmation 2014**

L'ensemble des coûts annuels prévisionnel maximum des actions pré-citées est le suivant :

Actions		Inv.	Fonct.	Participation Grand Lyon	Participation Saint-Genis-Laval	Total projet
<b>Objectif 1 : Accueil du public et mise en valeur du patrimoine</b>						
<b>Action 1</b>	<b>Entretien des sentiers balisés</b>					
	<i>Entretien des sentiers balisés (débroussaillage, abattage d'arbres...)</i>		375,00 €		375,00 €	375,00 €
	<i>Réparation des barrières en bois et des chicanes des sentiers balisés</i>	5 000,00 €		15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €
	<i>Requalification des sentiers nature (dont bornes)</i>	13 000,00 €				
<b>Action 2</b>	<b>Portes du plateau</b>					
	<i>Entretien (dégradation, accident...)</i>		750,00 €		750,00 €	750,00 €
<b>Objectif 2 : Assurer une gestion du plateau</b>						
<b>Action 3</b>	<b>Confortement du maillage bocager du plateau</b>					
	<i>Entretien des haies bocagères</i>		3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
<b>Action 4</b>	<b>Plan propreté du plateau</b>					
	<i>Enlèvement des dépôts sauvages</i>		750,00 €		750,00 €	750,00 €
<b>Objectif 3 Soutenir l'agriculture du plateau</b>						
<b>Action 5</b>	<b>Remise en état des parcelles agricoles</b>					
<b>Objectif 4 : Créer des liens entre agriculteurs et citoyens</b>						
<b>Action 6</b>	<b>Sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles</b>					
	<i>Animations pédagogiques 2014/2015 - appel à projet</i>		20 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €
<b>Objectif 5 : Mise en œuvre du programme</b>						
<b>Action 7</b>	<b>Animation, suivi et programmation future</b>					
<b>Total</b>		<b>18 000,00 €</b>	<b>24 875,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>7 875,00 €</b>	<b>42 875,00 €</b>

Sachant que le Grand Lyon participe à hauteur de 100 % du montant HT de l'investissement, la subvention annuelle maximum à solliciter auprès du Grand Lyon est de **15 000 €** pour les actions d'investissement.

Par ailleurs, en fonctionnement le Grand Lyon prend en charge à 100 % du montant TTC des actions visant la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles. La subvention annuelle maximum à solliciter auprès du Grand Lyon de 20 000 € pour cette action de fonctionnement.

**B. PIERONI.** - « Concernant l'action 1, nous avons pris note des actions menées par les Brigades Vertes. Cependant, pouvez-vous nous confirmer que ces mêmes Brigades Vertes seront encore affectées à ce travail pour l'année à venir ?

Pour l'action 2, les haies bocagères sont entretenues actuellement et jusqu'en 2015 par ONF Entreprise. À l'heure où nous devons prévoir bien des économies, ne peut-on penser à confier ce travail à compter de l'an prochain au service espace vert de la municipalité ?

Pour l'action 4, ne peut-on faire effectuer ce travail, bien entendu sous la responsabilité du service technique ou espaces verts, par des jeunes en emploi d'été ?

Pour l'action 6, concernant la sensibilisation à l'activité agricole, aux richesses naturelles et à l'agriculture périurbaine, nous aimerions avoir plus de détails quant à ce qui se fera pour la somme de 20 000 €. Certes, c'est le montant de la participation du Grand Lyon mais à Saint-Genis-Laval nous approvisionnons aussi les caisses du Grand Lyon. »

**M. MONNET.** - « Comme je viens de reprendre le dossier, si je ne sais pas répondre à certaines questions, je vous donnerai une réponse dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est des Brigades Vertes, il s'agit de la réparation des barrières en bois. Cela fait partie de la réflexion de tout le plateau, le sentier nature, etc. Pour que les voitures ne viennent pas se garer et n'entravent pas l'activité agricole sur le plateau, nous sommes obligés de mettre des barrières en bois pour fermer l'entrée.

Concernant le travail des espaces verts, je ne sais pas si cela nous coûterait moins cher de mobiliser des employés municipaux vu que l'action coûte 750 € à l'année. Ce n'est pas énorme par rapport au temps qu'ils y consacrent. »

**M. LE MAIRE.** - « Sur l'emploi, vous aviez déjà formulé les mêmes remarques. Les Brigades Vertes fonctionnent par le biais d'emploi d'insertion, il s'agit d'une entreprise d'insertion menée avec le département que nous utilisons à chaque fois. Comme expliqué la dernière fois, il s'agit d'une mise à l'emploi et de l'insertion. Nous ne changerons pas la politique menée à la fois avec le Conseil général et la Métropole.

Concernant les haies bocagères, quand on les plante, il faut les désherber. Quand elles prennent de l'ampleur, elles ne s'entretiennent plus. Elles poussent d'elles-mêmes et la nature joue son rôle au niveau de la haie. C'étaient les trois ou quatre premières années d'entretien (débroussaillage, arrosage et désherbage). En 2015, nous allons arriver en fin de prestation.

Vous me reposez la question sur les espaces verts et je vous répondrai à chaque fois que vous me poserez la question. Nous finirons par nous faire entendre. La ville compte 14 jardiniers. Je veux bien que l'on dise que l'on pourrait le faire faire en régie c'est à dire en interne, mais je rappelle la politique de la ville : J'ai fait le choix d'externaliser ce que nous ne savons pas faire ou ce qui coûte cher en termes de moyens, comme les fauchages des grandes surfaces. Nous avons gardé au niveau de la ville tout ce qui est création, plus-value humaine et paysagère c'est à dire ce qui constitue une valeur ajoutée. Nous resterons sur cette ligne qui fonctionne et qui coûte moins cher à la ville. Je veux bien que l'on rajoute des jardiniers mais après on nous dira que la masse salariale et que les impôts augmentent. Nous sommes dans une gestion du quotidien, à long terme de l'utilisation des fonds publics. Le bilan financier de la ville permet d'en juger. Donc, nous resterons sur cette démarche parce qu'elle nous paraît la bonne et que nous l'avons testée depuis déjà quelques années.

Concernant l'agriculture, nous avons pu remettre en valeur une friche. D'autres friches existaient et il y a eu des accords avec d'autres exploitants agricoles qui les ont reprises. Nous sommes une ville pilote sur la reprise des friches agricoles. Tant mieux car en même temps nous nous rendons compte qu'il y a des projets pour accompagner les jeunes dans le développement de l'agriculture et dans tous les métiers autour de l'agriculture. C'est la politique qui est menée avec un certain nombre de partenaires, la Chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, le Grand Lyon et le Dé-

partement, les Villes dans le cadre du PSADER, qui est un plan de développement de l'agriculture au niveau du département du Rhône. Nous avons déjà réfléchi à un certain nombre de choses et des actions sont engagées.

Le Conseil Municipal procède au vote :

#### LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

#### 4. URBANISME

**Ravalements de façades soumis à déclaration préalable de travaux sur le territoire de la commune**

*Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE*

Le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme comporte un ensemble de mesures visant notamment à alléger la procédure d'instruction et à simplifier le régime des autorisations du droit des sols.

Le décret s'applique aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Il dispense de formalité les travaux de ravalement auparavant soumis à déclaration préalable, sauf pour les travaux effectués sur tout ou partie d'une construction existante située notamment dans le champ de visibilité d'un monument historique ou dans une commune ou partie d'une commune où le conseil municipal a décidé de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement.

Ainsi le nouvel article R 421-17 du code de l'urbanisme issu du décret dispose que « *Lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire les travaux de ravalement doivent être précédés d'une déclaration préalable dès lors qu'ils sont effectués sur tout ou partie d'une construction existante située :*

« a) *Dans un secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un monument historique défini à l'article L. 621-30 du code du patrimoine, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ;*

« e) *Dans une commune ou périmètre d'une commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre, par délibération motivée, les travaux de ravalement à autorisation ».*

La commune de Saint-Genis-Laval a depuis de nombreuses années engagé une démarche qualitative pour son développement urbain et la mise en valeur de son patrimoine, notamment par le biais de mesures réglementaires que l'on trouve dans le Plan Local d'Urbanisme.

Cependant, riche de son histoire, le patrimoine saint-genois ne s'arrête pas aux monuments historiques d'exception et aux sites classés; il est aussi composé de secteurs plus vernaculaires (centres de quartiers clos, habitat pavillonnaire ...), loges et maisons des champs, patrimoine religieux, patrimoine militaire, patrimoine scientifique ... qui font partie intégrante du cadre de vie.

Les façades contribuent à l'identité des rues au même titre que les clôtures et elles sont un élément de mise en valeur du paysage de la rue.

À cet effet, les matériaux, leur aspect et les couleurs de façades sont réglementés par l'article 11 du PLU. Cela permet de veiller à l'intégration harmonieuse des constructions dans le paysage environnant et à l'harmonisation des coloris avec l'architecture de la construction, de respecter l'ambiance chromatique de la rue et de souligner éventuellement le rythme des façades.

Dans ce contexte, il apparaît important de soumettre à déclaration préalable de travaux, les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Genis -Laval.

La mise en place de cette autorisation complète ainsi le dispositif existant (règlement, fiches conseil ...) visant à continuer à développer à l'échelle de la Ville un urbanisme et une architecture de qualité.

**T. MONNET.**- « Une remarque, que j'ai déjà faite lors de la réunion des présidents de groupe. Nous sommes très favorables à cette décision qui est d'avoir un minimum de cadres réglementaires pour éviter que tout et n'importe quoi ne se fasse et que ce soit fait dans un bon esprit de conservation du patrimoine et de l'amélioration des cadres de vie. »

**F. VURPAS.**- « Il est très utile et nécessaire de faire à Saint-Genis-Laval un plan façades notamment au centre ville. Il faut obliger les propriétaires, qui n'ont pas tous de gros moyens mais qui en ont plus que les autres, en principe, à refaire leurs façades en leur donnant un délai pour les réaliser et les aider à payer si besoin. Les commerçants demandent également la réalisation d'un plan de façades harmonieux. C'est bon pour Saint-Genis-Laval et pour tout le monde. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

#### 5. CULTURE

##### **Vente des documents de la médiathèque retirés des collections**

*Rapporteur : Madame Fabienne TIRTIAUX*

La médiathèque est un service de lecture publique qui se doit de maintenir des collections en bon état et constamment renouvelées mais qui ne peut, pour des raisons de place, conserver tous les documents.

Dans le cadre de sa politique documentaire, elle doit procéder régulièrement au "désherbage" du fonds selon des critères bien définis : mauvais état (abîmés, vieillis ... ), contenu obsolète, peu ou plus empruntés.

Les documents concernés sont alors retirés des rayonnages; certains classiques incontournables sont conservés dans une réserve où ils restent identifiables et empruntables à tout moment. Les autres documents sont détruits.

En 2005, et comme cela se procédait de plus en plus dans les collectivités, la Ville a souhaité par délibération proposer les documents à la vente au lieu de les détruire, la décision étant alors de reverser le montant des recettes à la médiathèque pour aider au renouvellement des collections et de reconduire l'opération sur d'autres années.

Mais seul le livre était concerné à l'époque.

Cette opération a non seulement perduré dans le temps mais elle est devenue un rendez-vous très attendu du public, débutant le jour de la Foire de la Sainte Catherine et se poursuivant désormais le mois suivant. Avec un tarif de vente de 1 € les trois livres, les recettes enregistrées ont été successivement de 444 € en 2005, 750 € en 2006, 545 € en 2007, 742 € en 2008, 450 € en 2009, 655 € en 2010, 511 € en 2011, 1 069 € en 2012 et 603 € en 2013.

À ce jour, la médiathèque ayant développé de nouveaux fonds, notamment les cd, la Ville souhaite délibérer à nouveau sur une vente régulière de tous les documents retirés du fonds de la médiathèque, quel que soit le support (livre, cd, partition, dvd ... ).

Les livres pour les enfants, quand il y en a beaucoup, sont depuis ces dernières années, proposés gratuitement aux enseignants des écoles maternelles et primaires avant d'être mis à la vente.

Les revues font l'objet d'un troc permanent dans le SAS actuel de la médiathèque.

**B. PIERONI.**- « Lors du dernier Conseil Municipal, nous nous sommes étonnés de la délégation de pouvoir demandée par Monsieur le Maire. Ce dernier nous a assuré qu'il était nécessaire pour lui de pouvoir agir rapidement en toutes circonstances sans devoir au préalable convoquer le Conseil Municipal qui de toute façon serait informé et aurait à prendre acte des décisions prises.

*Aujourd'hui, il ne s'agit que de la vente des documents de la médiathèque retirée des collections, vente à laquelle nous sommes favorables, mais ceux-ci sont déjà en vente depuis plusieurs jours. En fait, nous nous posons même la question, pourquoi nous en parle-t-on aujourd'hui puisque la décision est déjà actée dans les faits ? »*

**F. TIRTIAUX.** - *« Je vous invite à lire de façon bien précise la délibération, dans la mesure où celle ci rappelle l'autorisation déjà donnée pour la vente des livres mais qui est complétée pour les autres nouveaux supports, tels que les CD. Vous avez pu remarquer que les CD ne sont pas encore en vente mais qu'ils le seront qu'à partir de demain. Nous attendons la décision de ce soir pour le faire. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

## LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

### 6. CULTURE

#### **Vente de mobiliers divers de la médiathèque**

*Rapporteur : Monsieur Bernard GUEDON*

La restructuration de la médiathèque va nécessiter de vider entièrement les lieux de leur contenu dès juin 2014 avec le projet d'un nouveau mobilier en 2015 en totale adéquation avec les espaces de la future médiathèque.

Il est donc proposé que le mobilier actuel des espaces publics mais aussi celui de l'espace administratif, soit un ensemble d'étagères, rayonnages, bacs à livres et CD, chaises, tables, banques de prêt, armoires de rangement et autres mobiliers divers, soit d'une part mis à disposition des associations qui ont sollicité du mobilier dans le cadre de leur demande de subvention 2014 et d'autre part, une cession du mobilier restant.

Toutefois, de septembre 2014 à août 2015, une partie de ce mobilier va être réutilisée dans la Petite Maison des Champs et à la bibliothèque des Barolles pour l'accueil du public et dans les appartements rue Guilloux pour le personnel.

Pour le reste du mobilier, et comme cela se pratique par certaines collectivités, la Ville souhaite le mettre en vente le samedi 21 juin 2014 toute la journée à la médiathèque.

**B. PIERONI.** - *« Les contribuables Saint-Genois auront donc à payer un nouvel équipement puisque tout va être vendu. Nous voudrions savoir si vous avez une idée du montant des futurs achats de mobilier et autres pour la future médiathèque. Le prix affiché ne concerne-t-il que les travaux ? »*

**M. LE MAIRE.** - *« Une partie du mobilier est intégrée dans les travaux de rénovation et des compléments seront effectués ».*

**B. PIERONI.** - *« Nous espérons, avec une aussi belle médiathèque, bien conçue et installée, dont les Saint-Genois pourront bénéficier lors de la réouverture et une amplitude horaire plus conséquente et plus compatible avec leurs temps de loisirs ».*

**M. LE MAIRE.** - *« J'entends vos demandes qui demandent plus d'heures d'ouverture, donc du personnel supplémentaire, plus de travaux réalisés en interne donc plus de jardiniers. J'entends et je note. Après, nous verrons la cohérence des propos des uns et des autres.*

*Les horaires d'ouverture seront retravaillés en fonction du projet de lecture publique, sachant que la rénovation de la médiathèque ce sont aussi des économies de fonctionnement que nous attendons à terme notamment d'un point de vue énergétique. »*

**Y. CRUBELLIER.** - *L'amplitude des horaires ne veut pas dire plus de personnel. Il s'agit de réétudier les besoins par rapport aux Saint-Genois. Les horaires de la médiathèque correspondent-ils aujourd'hui aux besoins ? Le samedi après-midi la médiathèque est fermée. Après, cela peut-être un mélange et une réelle analyse totale de la semaine par rapport à la fréquentation. Ce n'est pas forcément embaucher plus.»*

**M. LE MAIRE.** - *« Sur les amplitudes horaires, un groupe de travail travaille avec des usagers. Nous y avons déjà réfléchi et nous avons avancé sur le sujet. Nous continuerons à travailler avec l'ouver-*

*ture de la nouvelle médiathèque en fonction des attentes du public et du personnel disponible. Quand on élargit les amplitudes, un certain nombre de personnes sont nécessaires pour l'ouverture et l'accueil. Ce n'est pas aussi simpliste que vous le laissez entendre. »*

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

#### **7. MARCHÉS PUBLICS**

**Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS**

*Rapporteur : Madame Odette BONTOUX*

La Ville de Saint-Genis-Laval et son Centre Communal d'Action Sociale ont des besoins communs en matière de travaux, de fournitures et de service.

En application du code des marchés publics et notamment de son article 8, la Ville et le CCAS ont la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes qui leur permettrait de réaliser des économies d'échelle et de faciliter la gestion des procédures de passation de ces marchés. Aussi la Ville et le CCAS souhaiteraient grouper leurs commandes pour leurs marchés passés en procédure adaptée et ce, pour toute la durée du mandat électoral du Maire.

Un tel groupement permettra aux deux structures, outre la facilitation de la gestion de la procédure de passation du marché, de réaliser des économies d'échelles importantes.

Les caractéristiques de ce groupement de commandes sont reprises dans la convention annexée au présent projet de délibération. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de fonctionnement et d'organisation administrative, technique et financière du groupement de commandes.

Les procédures de marchés publics communes à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale seront engagées conformément au code des marchés publics.

Parallèlement, le conseil d'administration se prononcera sur l'approbation de cette convention de groupement de commandes lors de sa séance du 25 avril 2014.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

## 8. FINANCES

### Budget primitif 2014

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

#### PRÉSENTATION GÉNÉRALE BUDGET 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel (Chapitre 012)	9 350 964	Impôts et taxes	14 968 001
Dépenses de gestion <i>(charges de structure et d'activité, subventions aux associations et participations)</i>		7 945 935	Dotations et compensations
<i>Péréquation horizontale (FPIC)</i>	104 000		Dotation Globale de Fonctionnement
Intérêts de la dette (Chapitre 66)	370 000	Produits des services (dont CAF)	2 243 719
Charges exceptionnelles	7 000	Recettes financières	300
<i>Opérations d'ordre</i>	914 076	Recettes exceptionnelles	7 000
Epargne	1 616 919	<i>Opérations d'ordre</i>	2 182
<b>TOTAL</b>	<b>20 308 895</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 308 895</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	7 232 574	Epargne	1 616 919
<i>Restes à réaliser dépenses</i>	1 888 460	Restes à réaliser recettes	2 297 754
Dépenses imprévues	40 000	Recettes d'équipement (FCTVA, TLE)	826 244
Subventions - fonds de concours versés (204)	100 943	Subventions d'investissement (terrain synthétique, MDQ, Projet Nature, Contrat Pluriannuel)	251 000
Subv. Équipement FLPA	137 054		
Rembt de dette en capital	622 000	Emprunt	3 800 000
CLTR	2 521 000	CLTR	2 521 000
<i>Opérations d'ordre</i>	2 182	<i>Opérations d'ordre</i>	914 076
Déficit d'investissement 2013	2 290 266	Affectation du résultat 2013	2 607 487
<b>TOTAL</b>	<b>14 834 480</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 834 480</b>

**SYNTHESE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014**

Dépenses de fonctionnement	2013 (2) (BP sauf pour le 6574 : CA)	BP 2014 (1)	Ecart (1-2)	Ecart en % (1-2)
011 - Charges à caractère général	4 543 953	4 299 429	-244 524	-5,38%
012- Charges de personnel	9 168 442	9 350 964	182 522	1,99%
65- Autres charges de gestion courante	233 446	255 254	21 808	9,34%
Subventions aux associations * (article 6574)	2 441 018	2 479 390	38 372	1,57%
Déficit budget annexe, CCAS et FLPA	802 558	851 863	49 304	6,14%
014- Prélèvement FPIC	74 000	104 000	30 000	40,54%
022 - dépenses imprévues	45 000	60 000	15 000	33,33%
<b>Sous total Charges de gestion</b>	<b>17 308 418</b>	<b>17 400 900</b>	<b>92 482</b>	<b>0,53%</b>
Charges financières (chapitre 66)	322 000	370 000	48 000	14,91%
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	11 000	7 000	-4 000	-36,36%
<i>Opérations d'ordre</i>	813 153	914 076	100 923	12,41%
<b>Total des charges</b>	<b>18 454 571</b>	<b>18 691 976</b>	<b>237 405</b>	<b>1,29%</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2013 (2)	BP 2014 (1)	Ecart (1-2)	Ecart en % (1-2)
73- Impôts et Taxes	14 610 623	14 968 001	357 378	2,45%
<i>dont impôts locaux *</i>	11 323 843	11 455 063	131 220	1,16%
Dotations et compensations (74 sauf CAF)	550 583	622 265	71 683	13,02%
DGF	2 605 314	2 465 428	-139 886	-5,37%
Produits de gestion des services (70,75, 013 + CAF)	2 407 293	2 243 719	-163 574	-6,79%
<b>Sous total Produits de gestion</b>	<b>20 173 813</b>	<b>20 299 413</b>	<b>125 600</b>	<b>0,62%</b>
Produits financiers	402	300	-102	-25,37%
Produits exceptionnels	14 000	7 000	-7 000	-50,00%
<i>Opérations d'ordre</i>	2 182	2 182	0	0,00%
<b>Total des Produits</b>	<b>20 190 397</b>	<b>20 308 895</b>	<b>118 498</b>	<b>0,59%</b>

	BP 2013 (2)	BP 2014 (1)	Ecart (1-2)	Ecart en % (1-2)
<b>Autofinancement de l'exercice</b>	<b>1 571 716</b>	<b>1 616 919</b>	<b>45 203</b>	<b>2,88%</b>

\* réalisé 2013

## **I- Conjoncture économique et mesures nationales impactant le budget 2014**

Le Débat d'Orientations Budgétaires a posé les bases du contexte socio-économique et de la situation financière de la collectivité.

Globalement, l'environnement économique et social de 2013 était similaire à celui de 2012 et les finances locales se caractérisent par une contraction de l'épargne brute des collectivités.

### **Éléments de conjoncture**

L'activité a rebondi en France au 4ème trimestre (+0,3%). Ainsi après une croissance du PIB de + 0,3% en 2013, une accélération de l'activité serait attendue mi 2014 et l'inflation resterait faible (0,9% en juin 2014). En conséquence, l'INSEE prévoit une progression du pouvoir d'achat des ménages, mais très faible. Côté entreprises, si l'investissement de celles-ci a progressé au dernier trimestre 2013 (+0,9%), après sept trimestres consécutifs de contraction, au 1er trimestre 2014, il baisserait de nouveau.

En résumé, la progression de l'activité en France resterait modeste au premier semestre 2014 et l'amélioration conjoncturelle marquerait une pause.

### **Les mesures fiscales de la loi de finances 2014**

Après plusieurs années de gel des dotations de l'État, la loi de finances 2014 marque un tournant pour les finances des collectivités en prévoyant une première année de baisse des dotations, qui se poursuivra en 2015.

Ainsi, la DGF affiche en 2014 - 5%, soit 140 000€ de diminution par rapport à 2013, ce qui représente plus d'un point d'impôt pour Saint-Genis-Laval.

La loi de finances confirme, et accentue même, la poursuite de la mise en place de la péréquation : ainsi le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) augmente de 58% cette année et le plafond de contribution à ce fonds est relevé de 11 à 13% des ressources fiscales. Il s'élèverait pour la commune à 104k€ en 2014 (pour 65k€ en 2013).

## **II- Les grands axes du budget primitif 2014**

Dans ce contexte, trois orientations ont été définies pour la construction du budget 2014 :

- un autofinancement maintenu à 1,5M€ minimum;
- une stabilité des taux de fiscalité;
- un niveau d'équipement toujours soutenu.

Ces orientations ont ainsi nécessité des choix de gestion et de services mis en œuvre.

## II-I SECTION DE FONCTIONNEMENT

### II-I-1 Recettes de fonctionnement

**Les recettes de gestion courante s'élèvent à 20,28M€ en 2014 contre 20,31M€ au budget précédent et 20,75M€ au réalisé 2013.**

La tendance est donc à la baisse avec une diminution des recettes de 466k€ par rapport au réalisé 2013.

Les principaux postes de recettes marqués par cette baisse sont les recettes provenant de l'État ainsi que les recettes liées aux services réalisés (-400 K€).

	BUDGET 2013	REALISE 2013	BP 2014	EVOLUTION BP 2014 / REALISE 2013	EVOLUTION BP A BP	EVOLUTION BP 2014 / REALISE 2013
Fiscalité directe locale	11 241 123	11 323 843	11 455 063	1,16%	1,90%	+131 K€
Dotations et compensations	5 158 884	5 244 016	5 095 965	-2,82%	-1,22%	-148 K€
Participations et subventions	1 310 465	1 392 003	1 402 762	0,77%	7,04%	+11 K€
Recettes liées aux services mis en œuvre et recettes diverses	1 446 841	1 481 549	1 081 622	-26,99%	-25,24%	-400 K€
Fiscalité indirecte	1 156 500	1 305 781	1 245 500	-4,62%	7,70%	-60 K€
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>20 313 813</b>	<b>20 747 191</b>	<b>20 280 913</b>	<b>-2,25%</b>	<b>-0,16%</b>	<b>-466 K€</b>

La fiscalité directe locale représente une part importante des recettes de fonctionnement.

Les bases fiscales prévisionnelles faisant apparaître une très faible évolution physique, l'augmentation de ces recettes est quasiment uniquement liée à la revalorisation votée par l'Etat (0,9%).

En effet, conformément à la 2<sup>de</sup> orientation définie pour 2014, les taux de fiscalité ont été stabilisés cette année encore.

Les dotations et compensations de l'État et du Grand Lyon sont quant à elles en diminution.

Si l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR et la DCRTP sont attendues à hauteur des montants perçus en 2013, la DGF diminue de manière significative comme indiqué en loi de finances (- 5% soit -140K€).

Les participations et subventions perçues sont sensiblement à la hausse par rapport au BP 2013 (+7,04%). L'ensemble de ces recettes reste relativement stable, néanmoins elles intègrent la participation estimée de la CAF dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui viendra atténuer le coût supporté par la ville pour l'organisation de ces nouvelles activités (charge nette de la ville estimée à 61k€ sur 4 mois).

Les recettes liées aux services sont en diminution de(-25,24%).

Cette évolution s'explique par le passage en DSP de la restauration scolaire depuis la rentrée de septembre 2013. Dès lors, le recouvrement des participations des familles n'est plus effectué par la ville mais directement par le prestataire, ce qui explique la disparition de ces recettes sur le budget 2014 (-400K€). Pour compléter, on notera que les dépenses continuent d'intégrer la prestation de restauration mais pour le montant correspondant à la différence entre la tarification au quotient et le cout d'un repas.

La fiscalité indirecte (droits de mutation, taxe sur l'électricité, droits de place...) est estimée à un niveau supérieur au budget précédent (+7,70%) mais toutefois moindre que le réalisé 2013 (-60K€). Les recettes réalisées en 2013 se sont effectivement avérées plus importantes que prévues, et plus dynamiques que pour les autres collectivités globalement, notamment en ce qui concerne les droits de mutation et la taxe sur l'électricité. Les prévisions 2014 ont donc été basées sur la moyenne du

réalisé des dernières années, l'estimation de ces recettes restant toujours difficile compte tenu des décalages d'encaissement.

## II-I-2 Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement 2014 s'élèvent à 17,78M€, contre 17,95M€ au budget 2013 et un réalisé 2013 de 17,42M€.**

En 2014, la commune poursuit les efforts engagés pour maîtriser ses coûts de fonctionnement avec une baisse des dépenses de près de 1% par rapport au budget 2013, et notamment la diminution de 6,68% des charges de structures et d'activités.

	BUDGET 2013	REALISE 2013	BP 2014	Evol. BP 2014 / REALISE 2013	Evol. BP A BP	Evol. BP 2014 / REALISE 2013
Dépenses de personnel	9 168 442	9 038 547	9 350 964	3,46%	1,99%	+312 k€
Subventions versées aux associations	2 589 538	2 441 018	2 479 390	1,57%	-4,25%	+38 k€
Subventions d'équilibre au CCAS, FLPA et LA MOUCHE	840 658	768 322	851 863	10,87%	1,33%	+84 k€
Charges de structures, activités et nouveaux services	4 945 214	4 799 856	4 614 683	-3,86%	-6,68%	-185 k€
Pénalité SRU - FPIC	74 000	73 107	104 000	42,26%	40,54%	+31 k€
Frais financiers - Intérêts d'emprunts	322 000	295 318	370 000	25,29%	14,91%	+75 k€
Charges exceptionnelles	11 000	5 085	7 000	37,66%	-36,36%	+2 k€
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>17 950 852</b>	<b>17 421 254</b>	<b>17 777 900</b>	<b>2,05%</b>	<b>-0,96%</b>	<b>+357 k€</b>

Représentant la moitié des dépenses de fonctionnement, **les dépenses de personnel** progressent de +3,46% par rapport au réalisé 2013.

Si cette évolution est légèrement supérieure à celle de l'an dernier (+2,79%), elle s'explique par des décisions extérieures à la collectivité. En effet, la suppression de la journée de carence s'élève à 12K€, l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (55K€), l'augmentation du SMIC horaire, la revalorisation des grilles indiciaires (70K€), l'augmentation des cotisations patronales (66K€), l'augmentation de l'assurance statutaire, ainsi que par l'impact de la réforme des rythmes scolaires induisent une augmentation.

Par ailleurs, ce budget prend en compte la création d'un nouveau poste de chargé de mission emploi et insertion afin de dynamiser le travail des partenaires de l'emploi mais également celui des entreprises sur notre territoire.

L'enveloppe globale des **subventions versées aux associations** augmente de +1,57% par rapport au réalisé 2013.

Comme pour les coûts de fonctionnement, une réflexion a été menée pour maintenir le soutien au secteur associatif tout en encadrant les dépenses.

Ainsi, les dossiers de demandes de subventions ont rigoureusement été analysés, une réfaction de 2% étant appliquée aux dossiers incomplets. De plus, la ville a priorisé les associations présentant un intérêt local ou dont l'activité relève du financement d'autres collectivités. L'aide financière de la ville n'ayant pas pour vocation d'être thésaurisée sur les comptes des associations, une reprise sur fonds propres a également été appliquée dans les cas où les résultats sont très excédentaires.

**Les subventions d'équilibre aux autres budgets** affichent une augmentation de 1,33% par rapport au budget 2013 (+84K€ par rapport au réalisé 2013).

	BUDGET 2013	REALISE 2013	BP 2014	EVOLUTION BP 2014 / REALISE 2013	EVOLUTION BP A BP	EVOLUTION BP 2014 / REALISE 2013
CCAS	251 437	247 166	346 066	40,01%	37,64%	+99 k€
FLPA LE COLOMBIER	98 088	78 354	49 424	-36,92%	-49,61%	-29 k€
FLPA LES OLIVIERS	41 080	30 582	18 703	-38,84%	-54,47%	-12 k€
LA MOUCHE	450 053	412 219	437 669	6,17%	-2,75%	+25 k€
<b>Total des subventions d'équilibre</b>	<b>840 658</b>	<b>768 322</b>	<b>851 863</b>	<b>10,87%</b>	<b>1,33%</b>	<b>+84 k€</b>

La subvention de fonctionnement versée au CCAS est en hausse de 40% par rapport réalisé 2013. Ce poste évolue cette année en raison de l'évolution du poste « charges de personnel ». En effet, plusieurs postes ont été vacants plus de 6 mois sur 2013, ils sont désormais budgétés sur une année complète en 2014.

Les subventions d'équilibre versées aux FLPA sont en baisse, soit -29K€ pour Le Colombier et -12K€ pour Les Oliviers. La différence entre l'ensemble des charges nécessaires à l'activité et les recettes afférentes s'est en effet réduite pour l'exercice 2014.

Les dépenses de fonctionnement proposées du FLPA Le Colombier baissent de plus de 8K€ par rapport au réalisé 2013, alors que dans le même temps les recettes de fonctionnement progressent de 19K€. Concernant le FLPA Les Oliviers, bien que les recettes progressent peu, les dépenses de fonctionnement diminuent de plus de 7K€. Les efforts de gestion menés sur ces deux budgets, comme pour la ville, ainsi qu'un poste charges de personnel conjoncturellement élevé en 2013 (remplacements importants sur les deux FLPA), expliquent cette diminution de subvention.

La subvention de la Mouche apparaît en légère hausse par rapport au réalisé 2013 (+6,17%), toutefois elle diminue par rapport au budget précédent (-2,75%). Cette tendance est liée à l'évolution des dépenses de personnel, pour les mêmes raisons que la ville comme indiqué précédemment et aux activités déjà engagées pour la saison culturelle 2014.

### **Les pénalités SRU et le FPIC**

Compte tenu de l'ensemble des subventions versées dans le cadre des constructions de logements aidés, la commune est exonérée de pénalités SRU en 2014. Néanmoins, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progresse à lui seul de près de 60% par rapport au réalisé 2013. Mis en place par la loi de finances 2011, ce nouveau mécanisme continue de croître chaque année et devrait s'élever à 104K€ en 2014.

### **Les frais financiers**

Ce poste comprend les intérêts d'emprunts payés annuellement.

Il augmente en 2014 en raison des nouveaux emprunts contractés et mobilisés au cours de l'exercice à venir (le montant des intérêts à payer étant toujours plus important en début de remboursement d'emprunt plutôt qu'à la fin) et des intérêts liés aux mobilisations des lignes de trésorerie.

### **Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles recouvrent essentiellement les intérêts moratoires payés en cas de retard de paiement des factures. Ce poste reste contenu malgré un contexte d'augmentation du nombre de factures conjuguée à la réduction des délais de paiement pour les collectivités (30 jours, délai du percepteur inclus).

### **Les charges de structures, d'activités et de nouveaux services**

Affichant une baisse de près de 4%, ce poste traduit les efforts de gestion menés depuis quelques années par la ville.

Au-delà d'économies systématiquement recherchées, un questionnement des actions a été posé dans chaque secteur. Chaque service a mené un travail de réflexion sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de son activité et de ses projets afin d'en proposer éventuellement la suppression ou la redéfinition.

**Ainsi, des choix ont été proposés sur chaque secteur dans le respect des orientations définies pour 2014 :**

**Sur le secteur jeunesse**, un avenant à la DSP Maison de Quartier sera réalisé afin d'adapter l'offre (augmentation de la capacité d'accueil des ALSH, création d'une tranche basse de quotient familial, organisation d'un lieu multisports) et d'intégrer l'action adultes relais (+22k€).

**Sur le secteur seniors**, une évolution du repas annuel vers d'autres actions type thé dansant est proposée, afin de toucher un plus large public (-12k€). En outre, les tarifs des loyers du Colombier intégreront un forfait charges électricité afin d'établir une équité entre les résidents des deux FLPA et de responsabiliser les locataires (+1000€ de recettes).

**Sur le secteur enseignement**, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les crédits ont été budgétés en dépenses et recettes afin de mener l'ensemble des ateliers à partir de 15h45. Par ailleurs, une école municipale des sports est créée le mercredi après midi avec un temps de 2h d'activité afin de prendre en compte le fait que les enfants soient désormais scolarisés le matin, ce projet s'inscrivant également dans le cadre d'une réorganisation et d'une optimisation des moyens humains de la ville (-6k€ annuels).

**Sur le secteur sport**, la location de la piscine d'Irigny pour un créneau hebdomadaire réservé aux Saint-Genois sera supprimée à partir de septembre 2014 (coût 11 300€ annuel pour 143 particuliers).

**Sur le secteur enfance**, la formation des assistantes maternelles du secteur libre incombant désormais aux parents employeurs, il est fait le choix de ne plus prendre en charge ces formations dont l'efficacité n'est pas révélée (-2,8k€).

**Sur le secteur espaces publics**, un abonnement à la télé-relève Véolia sera souscrit afin d'anticiper les éventuelles fuites d'eaux et assurer un meilleur suivi des consommations.

La collecte des encombrants, dont le tonnage est stable depuis plusieurs années sans pour autant engendrer une diminution des dépôts sauvages collectés, sera supprimée cette année (-25 500k€). La présence d'une déchetterie à Pierre Bénite répond en effet au besoin. Enfin, il est proposé un démontage partiel des illuminations, engendrant un gain de 7 000€ sur la pose-dépose chaque année.

**Sur le secteur espaces verts**, afin de limiter l'évolution des dépenses d'entretien des surfaces, il est proposé une gestion différenciée des surfaces, intégrant toutefois les nouvelles surfaces (Barolles, allée Fermigier, rue de la Paix). En outre, la fontaine du rond point de la Mouche ne sera pas remise en eau cette année. (-17 400€ au total) En terme de fleurissement, le budget 2013 sera reconduit bien que les espaces à fleurir soient plus nombreux (suppression d'un fleurissement automnal).

**Sur le secteur événementiel**, il a été fait le choix d'augmenter la prestation feu et les animations du 13 juillet (+2 200€).

**Sur le secteur culture**, l'action ciné-thé testée dans le cadre de la semaine dédiée aux seniors sera développée à l'instar des croq'cinés pour les jeunes enfants. En revanche, les carnets de voyages dont la fréquentation est basse au vu du coût supporté par la ville seront supprimés.

Un nouveau service sera proposé aux Saint-Genois : celui d'un paiement en ligne de la billetterie. Par ailleurs, compte tenu du démarrage des travaux de réhabilitation de la Médiathèque, outre le déploiement d'une nouvelle offre de service de livres en ligne, un tarif réduit de 50% sera proposé sur les abonnements.

**Sur le secteur économique**, un poste de chargé de mission emploi sera créé, il sera l'interlocuteur privilégié des opérateurs du territoire chargés de l'emploi et de l'insertion professionnelle (recueil d'informations, échanges de données,...).

Les Paniers de nos villes seront accompagnés en terme de communication et un bilan de l'action à fin septembre permettra de décider de la poursuite ou non de la participation de la ville au delà de cette date. Il en sera de même pour le Service d'amorçage de Projet (bilan août 2014).

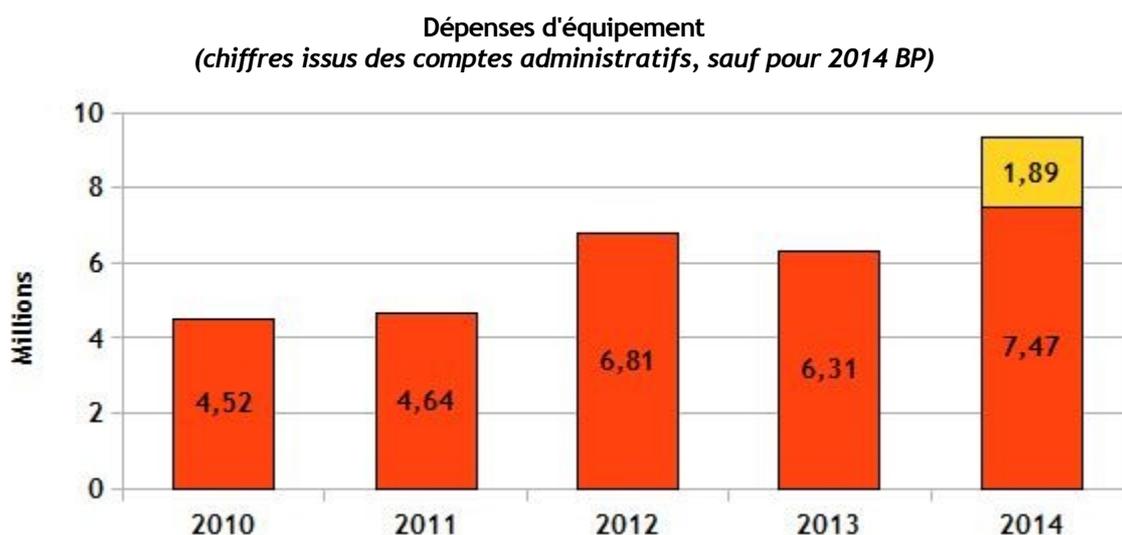
L'ensemble de ces choix et de ces efforts permet donc de contenir la section de fonctionnement et de dégager un autofinancement prévisionnel de 1,6M€. Cet autofinancement sera ainsi affecté de manière réglementaire au remboursement du capital des emprunts (en investissement) et participera au financement de l'entretien des équipements et espaces publics.

## II-2 SECTION D'INVESTISSEMENT

### II-2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent à la fois les dépenses d'équipements (opérations en cours, nouveaux projets, subventions d'équipement versées) mais aussi le remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7,5M€ en 2014, auxquelles s'ajoutent 1,89M€ de restes à réaliser.



La politique d'investissement de la ville menée ces dernières années se traduit par une moyenne de 5,8M€ de dépenses d'équipement par an (sur les 5 dernières années), comme le souligne le graphique ci-dessus.

L'entretien du patrimoine a été conséquent comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Opérations	Moyenne annuelle réalisé 2008-2013	Principaux travaux réalisés
<i>Parc de Beauregard</i>	179 140	Créations des aires de jeux pour enfants Plantation arbres/vignes Réhabilitation bassin du Miroir aux oiseaux Création toilettes / Cuve récupération des eaux pluviales Réhabilitation terrasses (plusieurs tranches) Restauration du nymphée / Rejointement des murs

Opérations	Moyenne annuelle réalisé 2008-2013	Principaux travaux réalisés
<i>Espaces Verts</i>	221 487	Aménagement en espaces verts urbains des Barolles, du square Auboyer du lavoir de la Platte du parvis de l'Europe du chemin du But de la route de Vourles Des entrées est/ouest des Barolles
<i>Éclairage Public / Voirie</i>	733 740	Requalification allée Fermigier / Création cheminement piétonnier Création/extension de parkings : tennis Foch, rue C. Luizet, Fourel, Cordier, Sainte-Eugénie, d'Aubarède, Equinoxe, Barolles Requalification de la place Barnoud Remplacement des ballons fluos (plusieurs tranches) Liaison mode doux : Vourles/Montrond, d'Aubarède/Equinoxe Réfection des trottoirs avenue Charles De Gaulle Aménagement de l'entrée ouest cimetière / stationnement Liaison piétonne Collonges/Guilloux
<i>Hôtel de Ville</i>	440 283	Réaménagement de la mairie : Accueil principal - Etat Civil - Point accueil famille Création d'une salle de conseil municipal
<i>Cimetière</i>	172 457	Réhabilitation et extension du cimetière (plusieurs tranches) Mise en place de columbariums, réfection des allées pavées et aménagements paysagers
<i>Groupes Scolaires</i>	383 440	Aménagement des 3 restaurants en self Ravalement des façades des 3 groupes scolaires Remplacement des fenêtres et des volets aux GS Guilloux, Mouton, Frantz
<i>Stades / Gymnases</i>	491 265	Construction gymnase Équinoxe (total 4,9M€) Réhabilitation gymnase Mouton Remplacement des sols sportifs des Gymnases Giono et Guilloux Réfection parcours de santé Fort de Cote Lorette Création parcours fitness au CS Beauregard Création terrain synthétique à Beauregard Réaménagement d'un skate park / Stade des Barolles

Dans la continuité de ces réalisations, en 2014, malgré un contexte financier complexe pour les collectivités, la ville a choisi de poursuivre cette dynamique d'investissement **avec près de 7,5M€** de nouvelles dépenses d'équipement prévues.

Cela répond d'une part à la volonté de maintenir le patrimoine existant afin de permettre une qualité d'exercice des activités et services proposés aux Saint Genois.

D'autre part cela constitue un soutien fort à l'activité économique des entreprises et particulièrement les TPME. Indirectement c'est donc une politique en faveur de l'emploi.

Aussi, l'entretien du patrimoine de la ville reste une priorité, ciblée cette année notamment sur la réhabilitation de la Médiathèque.

De grands projets commenceront également à sortir de terre, tels que la construction de la Maison de Quartier des Collonges ou encore l'aménagement du nouveau poste de Police Municipale en centre ville.

**De manière plus détaillée, en terme d'investissement, le maintien d'un niveau élevé d'équipement se traduira sur chaque secteur en 2014 par :**

**Jeunesse :**

- 2,6M€ pour le début de la construction de la nouvelle Maison de Quartier dont les travaux débiteront cet été.
- 17k€ dont l'aménagement du local 14 en espace sportif aux Collonges
- La poursuite du programme de rénovation des façades aux Barolles avec, en 2014, la seconde tranche : ravalement des façades du Centre Social et de la Salle d'Assemblée ainsi que la pose de stores électriques. (120k€)

**Enseignement :**

- 200k€ de travaux seront réalisés en 2014, comprenant la mise en place d'une classe informatique mobile, pilote, sur le Groupe Scolaire Mouton, le remplacement de l'ensemble des stores du restaurant scolaire du centre et la reprise des sols souples à Guilloux.

**Enfance :**

- 80k€ pour l'entretien des structures enfance dont la réfection de l'aire de jeux du Parc de la Villa Chapuis (sol et structure), la mise en place d'un visiophone et la réfection des peintures à Roule Virou ou encore la rénovation complète de l'ascenseur aux Ptits Mômes. Ces travaux seront complétés par l'acquisition de nouvel électroménager dans les structures (23k€).

**Stades et gymnases :**

- 127k€ pour notamment la sécurisation des murs de l'allée située derrière le gymnase Guilloux, le remplacement des panneaux en polycarbonate de la toiture du gymnase Guilloux, l'installation de bancs à l'espace enfant du skatepark ou le remplacement des lampes de la salle de l'Equinoxe (utilisées en compétition).

**Acquisitions foncières :**

- 600k€ pour l'acquisition d'une parcelle aux HCL en vue de la construction de la Maison de Quartier, ainsi qu'une provision dans le cadre de la politique de préemption menée par le ville depuis plusieurs années.

**Police Municipale - Vidéo-protection :**

- 640k€ dont la réhabilitation de l'immeuble 36 rue Pierre Fourel qui abritera le futur poste de police municipal en centre ville et divers travaux de mise en sécurité des bâtiments publics.
- 100k€ en vue de l'évolution du CSU et de l'installation de nouvelles caméras place Jaboulay, Square des anciens combattants, Mail des Barolles et parking Darcieux-Collonges ainsi que le changement du matériel afin d'accroître la sensibilité des caméras notamment de nuit.

**Voirie - Éclairage Public :**

- 490k€ comprenant la tranche 2014 de dissimulation de réseaux Chemin de Moly (235k€), le dernier versement du fonds de concours pour l'aménagement des Barolles, la participation au FIC 2014, la 2<sup>nde</sup> tranche de rénovation de l'éclairage public aux Barolles ou encore la 2<sup>nde</sup> tranche de requalification du parking des Frères Benoit devant le cimetière.

**Espaces verts :**

- 85k€ pour des opérations qui terminent les restructurations engagées, notamment sur le quartier des Barolles avec deux chantiers : la réfection des îlots avenue Charles de Gaulle/avenue Chanoine Cartelier (banquettes et trottoirs) ainsi que ceux situés au carrefour de l'avenue Charles de Gaulle et Maréchal Foch (RD 486).

### Dans le secteur culturel :

- **1,7M€** pour le début des travaux de réhabilitation de la Médiathèque en mai et pour lancer la deuxième tranche d'acquisition du fonds de DVD. Un portail web sera également créé afin d'enrichir l'offre aux usagers, tel que le téléchargement de livres numériques.
- **64k€** pour la Mouche seront consacrés **au** lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et le réaménagement du hall principal, l'autonomisation de la salle Gayet, l'acquisition de matériels techniques (amplis...).
- **4k€** seront investis dans le Maison des Champs dont le changement de moquette dans la salle Fréquence.

### Patrimoine et projets pluriannuels :

Après plusieurs années de réhabilitation, comme détaillé dans le tableau précédent, les travaux concernant le cimetière et le Parc de Beauregard marqueront une pause (respectivement 21k€ et 43k€) afin de permettre d'accentuer d'autres secteurs cette année. Par ailleurs, l'opération **patrimoine** intègre en 2014 la fin des travaux de l'orgue et un traitement fongicide des boiseries de la Chapelle de Beaunant. (75k€)

Enfin, poursuivant sa politique de **développement durable**, la ville fera l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique et s'engage cette année dans une démarche de dématérialisation de l'ensemble des pièces comptables et pièces justificatives.

Les dépenses d'équipement comprennent également des subventions d'investissement ainsi que les fonds de concours versés pour près de 348k€ cette année et détaillés ci-dessous :

Subventions d'équipement	BP 2014
Fonds de concours requalification des Barolles (Grand Lyon)	87 274
Participation au FIC (Grand Lyon)	78 000
Subvention d'équipement (FLPA Les Oliviers)	75 471
Subvention d'équipement (FLPA Le Colombier)	61 584
Subvention rénovation 6 place Joffre (Grand Lyon Habitat)	5 919
Subvention fonds de petits travaux (Grand Lyon Habitat)	3 750
Subvention construction cabane (Naturama)	4 000
<b>Total des subventions d'équipement</b>	<b>315 998</b>

Les subventions d'équipement versées aux FLPA comprennent les travaux de réfection du carrelage de la cuisine, le changement des portes d'entrées et d'issues de secours ainsi que l'acquisition d'une borne mélo au Colombier.

Sur les Oliviers, les travaux 2014 concerneront le remplacement des fenêtres des parties communes, le changement des têtes incendie, l'acquisition d'un véhicule pour le transport des repas.

Enfin, sur les deux foyers, la réfection des appartements libérés est prévue, à un montant toutefois moindre que les années précédentes puisqu'il sera désormais proposé aux nouveaux résidents un mois de loyer gratuit s'ils souhaitent effectuer eux même des travaux de rénovation, les logements dont la réfection est nécessaire restant à la charge de la commune.

### II-2-2 Les recettes d'investissement

	BUDGET 2013	BP 2014	EVOLUTION BP A BP
Fonds de compensation TVA	958 822	800 244	-16,54%
Taxe locale d'équipement	37 000	26 000	-29,73%
Subventions allouées aux investissements	439 850	251 000	-42,94%
Nouvel emprunt	3 722 324	3 800 000	2,09%
<b>Total</b>	<b>5 157 996</b>	<b>4 877 244</b>	<b>-5,44%</b>

Le FCTVA 2014 est calculé en fonction des dépenses d'équipement réalisées en 2013, la TLE a été estimée au vu du réalisé 2013.

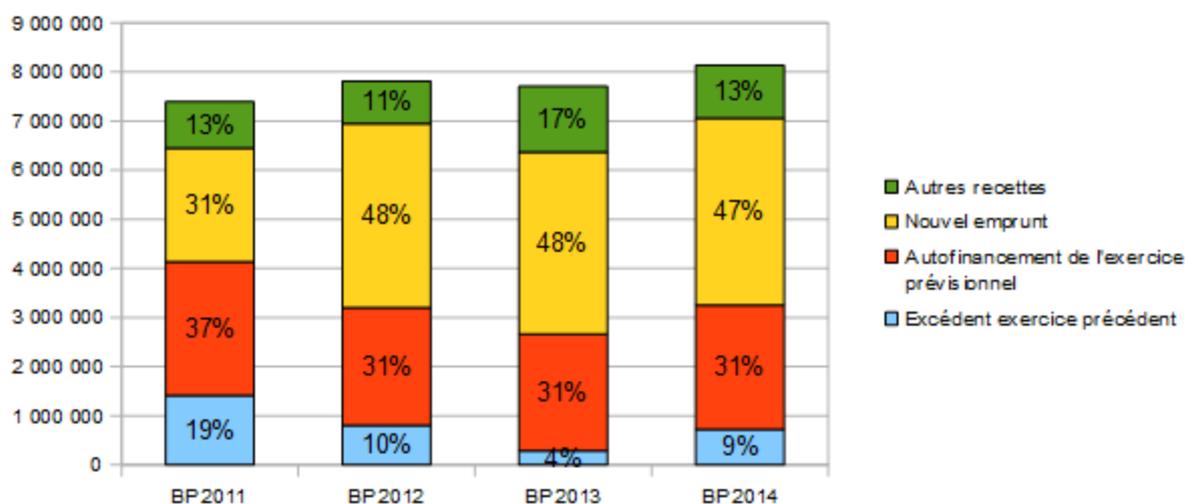
Les subventions d'investissement correspondent à la tranche 2014 du contrat pluriannuel signé avec le département ainsi qu'aux subventions notifiées ou prévisionnelles participant au financement de projets d'équipement (gazon synthétique, MDQ...).

Enfin, le nouvel emprunt 2014 nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est évalué à **3,8M€**, soit à la même hauteur qu'en 2013.

Le tableau ci-dessous retrace l'encours de dette, sachant qu'au 1er janvier 2014 l'emprunt inscrit en RAR 2013 s'élève à 2,1M€. Il convient donc de noter que, sans la politique de désendettement menée ces dernières années, ce réendettement progressif de la collectivité, nécessaire au financement des nouveaux investissements, aurait mis la ville dans une situation financière critique.

	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de dette au 1er janvier	8,13M€	6,38M€	7,52M€	9,42M€	7,07M€
Dont CLTR	1,7M€	662k€	2,4M€	2,8M€	961k€

L'évolution de la structure des recettes d'investissement du budget est représentée dans le graphique ci-dessous :



#### Financement de la section d'investissement (dépenses nouvelles)

Ce graphique exprime la part représentée par l'autofinancement et les nouveaux emprunts dans le financement des dépenses d'investissement nouvelles, c'est à dire hors restes à réaliser et déficit d'investissement de l'exercice précédent qui sont tous deux financés par le résultat N-1 affecté.

Cet histogramme met en évidence plusieurs tendances :

- tout d'abord que la part représentée par les nouveaux emprunts est stable ces dernières années, traduisant un endettement maîtrisé de la collectivité.
- Que l'orientation de maintenir un même niveau d'autofinancement permet de ne pas dépendre uniquement de l'emprunt pour le financement de l'investissement et ne pas faire peser une charge de la dette excessive sur la section de fonctionnement (les intérêts étant payés en fonctionnement), ce qui engendrerait un cercle vicieux.
- Enfin, que les autres recettes évoluent à la baisse, notamment les subventions de nos partenaires qui se font de plus en plus sélectives.

En conclusion, les trois orientations définies lors du DOB 2014 à savoir le maintien d'un autofinancement à au moins 1,5M€ tout en stabilisant les taux de fiscalité, ce, afin de permettre la poursuite d'un niveau d'équipement élevé, ont été tenues pour la construction de ce budget 2014.

Malgré un contexte financier de plus en plus contraint pour les collectivités (baisse des dotations de l'État, rareté des subventions publiques, nouvelles dépenses imposées et hausse des prélèvements), l'équipe municipale s'est requestionnée sur la pertinence de ses actions et a fait des choix traduisant une volonté toujours plus grande de répondre à l'intérêt général et à tous les Saint-Genois qui verront leur cadre de vie encore amélioré cette année grâce aux nouveaux équipements réalisés sans augmentation des taux de fiscalité.

Il est donc demandé au Conseil municipal de voter chapitre par chapitre le budget primitif et le budget annexe de La Mouche.

### Budget principal

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et recettes : 20 308 894,75€

La section d'investissement s'élève en dépenses et recettes : 14 834 880,23€

### Budget annexe

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et recettes : 592 357,36€

La section d'investissement s'élève en dépenses et recettes : 36 068,46€

**M. LE MAIRE.**- « Avant d'ouvrir le débat, je voudrais remercier Philippe MASSON pour cette première car il n'est pas si évident que cela de présenter de manière aussi synthétique ce budget 2014.

*Je voudrais également remercier les services et particulièrement Mme Séverine FERNANDEZ pour le diaporama et le processus d'élaboration du budget. Et se féliciter car il s'agit de la première année de dématérialisation du budget, dont peu d'exemplaires ont été tirés. Nous aurons un peu moins de papier à mettre dans la benne mais cela veut dire que nous n'aurons pas consommé ce papier et que nous économiserons quelques arbres. On ne peut que s'en féliciter. »*

**S. PATAUD.**- « Concernant le secteur senior, nous avons bien noté que les loyers du Colombier intégraient le forfait électricité mais on s'est interrogé sur ce qui est prévu pour isoler les bâtiments. Nous avons eu écho par les résidents du Colombier qu'ils avaient très froid et qu'ils devaient utiliser des chauffages d'appoint.

*Nous portons également un intérêt soutenu au secteur de la jeunesse et nous souhaitons, à titre informatif, connaître le nombre d'adultes relais, quels étaient leur mode d'intervention, et comment pouvons-nous les rencontrer ? »*

**P. LACROIX.**- « Concernant la réforme des rythmes scolaires, nous avons tous entendu le Premier ministre dire que la réforme des rythmes scolaires serait ou sera assouplie. Si c'est vraiment le cas et que les communes ont le choix pour la rentrée 2014 entre quatre jours et quatre jours et demi, comme certains le pensent, qu'en sera-t-il à Saint-Genis-Laval ?

*Concernant l'école municipale des sports qui sera créée le mercredi, si les écoles publiques passent à quatre jours et demi, plusieurs questions se posent. Où se trouvera cette école ? Quels sont les élèves qui en bénéficieront ? Comment les élèves s'y rendront-ils ? Qui encadrera les élèves ? Quel sera le coût pour la commune ? Y aura-t-il une participation financière pour les parents concernés ? »*

**S. PATAUD.**- « Concernant le secteur enfance, il est spécifié que la formation des assistantes maternelles du secteur libre incombant aux parents employeurs, il est fait le choix de ne plus prendre en charge ces formations dont l'efficacité n'est pas révélée. Nous nous interrogeons sur le sens de l'efficacité qui n'est pas révélée. Comment peut-on mesurer l'impact des formations sur l'accompagnement et l'encadrement des jeunes enfants ? Nous voulons également savoir s'il existe une loi qui fait que maintenant cela incombe aux parents employeurs.

*Au niveau des secteurs espaces publics, pour la collecte des encombrants, qu'en est-il pour les personnes à mobilité réduite qui sont aussi inscrites dans le champ du handicap et les personnes âgées ? Y a-t-il une proposition de la Ville ? Nous nous interrogeons également sur les dépôts sauvages. »*

**A. CALLIGARO.** - « Concernant le secteur économique, vous avez dit qu'un poste de chargé de mission emploi sera créé. Qui était en charge de cette fonction jusque-là ? Si ce poste est bien nécessaire, ne serait-il pas possible de détacher un employé municipal actuel plutôt que de créer un poste ?

Sur la section investissement, pour la partie jeunesse, nous nous posons la question du coût de fonctionnement annuel de la Maison de quartier. »

**P. LACROIX.** - « Dernière question sur le budget. Nous avons lu qu'il y aurait de nouvelles caméras de vidéosurveillance dans différents quartiers de Saint-Genis-Laval. Qu'en sera-t-il de leur exploitation ? Tourneront-elles 24 heures sur 24 ? Leur contenu sera-t-il exploitable par la police municipale ? Si oui, dans quelles conditions ? Ne pourrait-on pas envisager en parallèle la création d'un comité d'éthique garant des libertés individuelles ? »

**A. CALLIGARO.** - « Concernant le secteur culturel, pouvez-vous nous préciser le budget global des travaux de la médiathèque ? Une solution est-elle prévue en remplacement de la salle SALISTE ? Avez-vous une estimation de la réduction prévue au niveau du budget de fonctionnement ? On avait parlé de chauffage. Merci. »

**T. MONNET.** - « Nous souhaiterions remercier les services financiers de la commune pour la présentation claire et argumentée du document communiqué concernant la présentation du budget primitif 2014 de Saint-Genis-Laval.

Les bases du contexte socio-économique national et communal ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires 2014 de la ville. Nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement, comme nous l'avions précisé alors en conclusion, que la situation financière de notre ville étant saine nous pensons, tout comme vous, devoir stabiliser les taux d'imposition communaux.

La revalorisation des bases de 0,9 % et leur évolution physique compensera partiellement les charges supplémentaires et les baisses des recettes, dont le fonds de péréquation de plus de 30 000 € et la dotation globale de fonctionnement : -140 000 €.

Au regard des dépenses d'investissement estimées à 7,5 M€ en dépenses d'équipements, auxquelles s'ajoutent les 162 000 € correspondant au remboursement du capital des emprunts, le taux d'auto-financement demeure important : 1,6 M€, soit 10,9 % des recettes totales d'investissement. L'emprunt s'élève à 3,8 M€, représentant 25,6 % des recettes totales d'investissement, dont le montant est très proche de celui de 2013. Dès lors, le niveau d'endettement de la ville est acceptable. Il reste 2,5 fois inférieur à la moyenne des collectivités de la même strate. De plus, être contributeur à hauteur de 104 000 € du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) semble être un gage de bonne santé de notre commune.

Concernant les recettes de fonctionnement du budget primitif 2014, nous constatons une relative diminution de celles-ci par rapport au réalisé 2013 de 466 000 €, dont une part est imputable au passage en DSP de la restauration scolaire.

Dans le chapitre des participations et subventions, il est fait état de la participation estimée de la CAF dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, dont le coût financier pour la ville est estimé à 61 000 € sur 4 mois. Nous vous posons la question suivante : y a-t-il d'autres recettes budgétisées concernant cette réforme au cours des quatre premiers mois ?

Dans le tableau des dépenses de fonctionnement, celles liées aux dépenses de personnel incluent la création d'un nouveau poste de chargé de mission emploi et insertion afin de dynamiser le travail des partenaires de l'emploi mais également celui des entreprises sur notre territoire. Cette création nous interpelle doublement et contradictoirement. Nous sommes à la fois favorables à un tel poste et nous regrettons que celui-ci n'ait pas existé plus tôt. Le dynamisme de l'insertion par l'emploi de notre commune s'en porterait peut-être mieux aujourd'hui. En même temps, nous regrettons qu'une plus grande mutualisation des ressources humaines et matérielles des différentes structures d'insertion de notre territoire ne puisse s'instaurer pour dégager un poste semblable à leur niveau.

La place et le rôle des associations sont essentiels dans le maintien de la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités. Le soutien financier de la ville est indispensable pour leur permettre de poursuivre leur rôle d'acteur de service public. Nous aborderons par conséquent le montant de l'enveloppe globale des subventions versées aux associations lors des prochaines délibérations les concernant.

Pour ce qui est du FPIC, dont nous avons fait état en introduction, vous indiquez que celui-ci croît de près de 60 % par rapport au réalisé 2013. Sa progression est plus certainement de 42 %, ce qui représente malgré tout 0,6 % du montant total des dépenses de fonctionnement.

Les charges de structure activité et nouveaux équipements baissent de près de 4 %. Elles nous inspirent quelques remarques.

Tout d'abord, sur le secteur jeunesse, nous approuvons l'avenant de la DSP Maison de quartier pour les adaptations nécessaires.

Sur le secteur investissement, nous nous interrogeons sur la création d'une école municipale des sports. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce projet ? Les 2 heures d'activité des mercredis après-midi seront-elles payantes ? Qui seront les personnes qui encadreront ces activités ? Les enfants qui participeront à ces activités mangeront-ils à la cantine le mercredi midi ? La cantine sera-t-elle ouverte à tous les enfants qui le souhaiteront ?

Sur le secteur enfance, les formations des assistantes maternelles sont qualifiées d'inefficientes. Quelles sont ces formations mal adaptées ou inutiles ? S'il s'avère qu'elles sont peu efficaces, ne faudrait-il pas les repenser ou les supprimer afin de ne pas avoir à les facturer inutilement aux parents ?

Concernant le secteur espace public, nous regrettons vivement l'abandon de la collecte annuelle des encombrants. Les personnes âgées et/ou à mobilité réduite et/ou sans voiture ou trop petite seront pénalisées. Les dépôts sauvages risquent d'augmenter. Les chineurs ou personnes nécessaires qui récupéraient certains objets ou matériaux ne pourront plus le faire car rien n'est prévu à la déchetterie de Pierre-Bénite pour leur récupération.

Le secteur événementiel fait le choix d'augmenter la prestation feu d'artifice et animations du 13 juillet de 2 200 €. Pourriez-vous nous rappeler le coût 2013 du 14 juillet et nous dire en quoi consistera son augmentation pour 2014 ?

La présentation en tableau pour la section d'investissement des principaux travaux réalisés par opération entre 2008 et 2013 est une bonne initiative. Elle permet d'avoir de manière synthétique les principaux équipements réalisés au cours de cette période. Plusieurs remarques si vous nous le permettez.

En termes d'investissement pour la jeunesse, pourriez-vous nous détailler l'aménagement du local 14 aux Collonges ?

Lors de notre réunion des présidents de groupe, je vous ai fait part de l'utilisation anormale des jeux pour enfants du parc de la Villa Chapuis par les collégiens et d'une éventuelle surveillance temporaire de celle-ci à certaines heures pour une courte durée pour les dissuader de les utiliser. Vous n'avez même pas pris la peine d'en discuter prétextant que la police avait mieux à faire et qu'elle devait assurer la sécurité aux abords des écoles. En d'autres lieux, ce sont des personnes en insertion qui assurent cette tâche et qui pourraient l'effectuer pour assurer, entre autres, la traversée de la rue des Collonges pour les écoliers se rendant à l'école Guilloux.

Concernant le secteur stades et gymnases, nous nous interrogeons sur le remplacement des lampes de la salle de l'Équinoxe. Est-ce pour une question de vétusté ou d'inadéquation avec leur utilisation en compétition ?

Concernant les acquisitions foncières, merci de bien vouloir nous communiquer le montant de la provision pour les préemptions municipales.

Nous revenons sur la vidéoprotection et les 105 000 € provisionnés pour l'évolution du CSU et l'installation de nouvelles caméras. Nous nous interrogeons sur le changement programmé du matériel, qui n'est pas si ancien, et de son coût.

Le montant des réalisations cumulées concernant la vidéoprotection, sans compter les 105 000 € budgétés pour 2014, s'élève déjà à ce jour à 407 000 €. Un investissement important pour une efficacité qui n'est pas révélée, à l'instar de la formation des assistantes maternelles. Sans compter les évolutions technologiques qui ne manqueront pas d'alourdir prochainement le coût de cette demande toujours plus importante de surveillance et qui n'aura de cesse d'être davantage réclamée. Forte d'un ambitieux Agenda 21, la commune devra s'atteler à cet important domaine que représente le développement durable. Beaucoup d'actions et pas des moindres sont à mettre en place sur notre territoire et avec ses habitants. Pour l'instant, la ville a fait le choix judicieux d'acquiescer un nouveau véhicule électrique pour ses services. Les subventions d'équipement versées au foyer logement pour personnes âgées concernent, entre autres, l'acquisition d'un véhicule pour le transport des repas. Sera-t-il également électrique ?

Nous rappellerons en conclusion ce que nous avons déclaré lors du débat d'orientation budgétaire 2014 du Conseil Municipal du 25 février dernier.

Dans le domaine de la jeunesse et de l'emploi, ce que la société ne fait pas maintenant nous coûtera plus cher dans le futur. Soutenir de façon plus volontariste l'accès des jeunes à l'emploi, aux bourses municipales, suivre leur parcours est primordial. Pour les acteurs de l'insertion, consolider les dispositifs est un axe à amplifier. Ce à quoi concourt l'embauche d'un chargé de mission emploi et insertion. Pour nous, il s'agit, au-delà de l'aspect humain, d'investissements prioritaires

donnant du sens à notre société fragilisée par les crises. À nos yeux, maintenir l'existant n'est pas un objectif suffisant quand l'existence de certains se dégrade et qu'ils sont relayés durablement en marge de notre société. La campagne municipale dernière nous a permis de constater dans quel dénuement social, financier et humain se trouvaient certaines personnes. Dans cette perspective de mieux répondre aux besoins sociaux, une baisse modérée de la marge brute, et donc de l'autofinancement, nous semble possible sans mettre en cause notre capacité d'investissement.

D'autre part, nous regrettons que certaines réponses à apporter à des besoins exprimés depuis longtemps ne soient pas envisagées. Par exemple, dans le domaine de la restauration scolaire et dans celui de la constitution de réserves foncières destinées aux bailleurs sociaux. L'environnement et la santé sont également les grands absents de ce budget alors que les attentes de nos concitoyens sont fortes.

Pour ces multiples raisons et questionnements nous nous abstenons. »

**Y. CRUBELLIER.** - « Le vote du budget est un moment important dans la vie de notre commune puisqu'il engage la collectivité sur des recettes et des dépenses. Le climat national économique n'est pas en bonne forme. On peut tous le constater autour de nous, notamment aux informations. Les licenciements se passent et c'est encore 370 français qui seront privés d'emploi pour aller fabriquer les cigarettes en Pologne.

Le remaniement ministériel n'apporte rien de nouveau. Il confirme que nous devons un peu plus nous restreindre, surtout les classes moyennes. M. VALLS a confirmé le désengagement de l'État pour 10 milliards d'euros. Le fonds national de péréquation intercommunal : c'est la cerise sur le gâteau. C'était M. SARKOZY dans sa loi de finances qui nous avait « pondu » cela. Un document de 36 pages que vous pouvez récupérer. C'est assez compliqué mais cela rapporte quand même à l'État 115 000 €\* cette année, 50 000 € l'année dernière, 150 000 € en 2015. Pour un total de l'année sur l'ensemble des communes, à long terme, de plus de 500 M€. C'est une fois de plus encore un impôt déguisé. Là aussi, notre commune devra être vigilante puisqu'il va falloir payer. D'ailleurs, le Parti Socialiste est bien content de retrouver cela mis en place par l'UMP, continué par le PS, avec les Centristes, puisqu'en 2012 ils ont voté pour M. HOLLANDE. Cela coûtera à la ville plus de 50 % par rapport à l'année dernière.

Au vu de ces éléments, nous devons prendre conscience des économies à réaliser, et je vais aller au plus simple par ratio.

On peut les trouver en page 4 du bilan primitif 2014. Il est simple et on ne pourra pas me reprocher d'inventer ou de fabriquer. Ce sont des interpellations sur deux ou trois éléments qui vont nous permettre si on les suivait de faire des économies.

Par exemple, si je reprends le ratio des recettes réelles de fonctionnement, et non la recette des impôts, la strate à Saint-Genis-Laval est de 900 €. La moyenne d'une commune de 20 000 habitants est de 1 394 €. Cela signifie que l'on ne collecte pas assez d'argent. Savoir pourquoi, comment, les éléments... Cela veut dire que certains services ne sont peut-être pas vendus assez cher à certaines personnes.

De même, si on prend le ratio des subventions privées, d'un montant de 2,4 M€ à Saint-Genis-Laval, cela devrait vous interpellier. Il est trois fois supérieur aux mêmes communes de même taille. Nous en déduisons donc qu'une gestion mieux organisée aurait permis de faire ces économies et d'éviter d'emprunter 3,8 M€. On aurait pu emprunter 1,5 M€. Cela aurait suffi et aurait permis d'éviter le recours à l'emprunt en ces périodes et années difficiles qui vont arriver.

Là aussi, nous pouvons nous étonner sur la création d'une école municipale des sports le mercredi après-midi, sachant que des associations fonctionnent et vont peut-être perdre des adhérents.

D'autre part, concernant le secteur événementiel, est-il bien d'augmenter la prestation du feu d'artifice et l'animation du 13 juillet alors qu'il était très bien l'année dernière et je vous en félicite. Pourquoi mettre plus pour des Saint-Genois, dont la plupart seront en vacances et ne seront pas présents ? »

**M. LE MAIRE.** - « Merci. Nous allons essayer de répondre le plus possible car c'est assez vaste. Sur les FPLA, ils n'ont pas aussi froid que cela. Ils ne se gèlent pas. Mme MILLET pourra compléter si nécessaire puisqu'elle suit le dossier. Nous sommes dans une dynamique d'économie d'énergie. Il y a eu énormément de travaux réalisés aux Oliviers et au Colombier : les portes, la cuisine, la réparation des sols, etc. Cela se fait petit à petit. Vous pensez bien que les élus que nous sommes sont responsables d'un certain nombre de sujets. Les économies sur le fonctionnement nous permettent de stabiliser les emprunts et les impôts. »

**Mme MILLET.** - « Vous avez évoqué le problème de chauffage du foyer du Colombier. Je rappelle que cela fait des années que nous investissons dans ce foyer, que ce soit au niveau de l'améliora-

tion de la qualité de vie ou des espaces communs. Dernièrement, nous avons refait toute l'isolation phonique de la salle à manger. Si vous avez un jour l'occasion d'y déjeuner, vous constaterez que l'on peut maintenant parler à son voisin sans être gêné par les convives d'à-côté. C'est très précieux pour les personnes âgées.

Je vous rappelle que c'est un bâtiment sur lequel nous avons investi, notamment au niveau de la chaudière, qui a nettement amélioré la qualité thermique des appartements. Bien sûr, nous sommes conscient que ce bâtiment est ancien, notamment les fenêtres qui datent de plus de 30 ans. Sachez que nous y sommes allés à plusieurs reprises avec Monsieur le Maire. Nous avons eu des discussions avec les résidents et des études sont prévues pour non seulement améliorer la qualité thermique mais aussi le confort phonique puisque la nouvelle rue va passer à cet endroit. Comme nous payons les fluides dans ce bâtiment, nous faisons aussi des investissements pour avoir des diminutions à terme des coûts de fonctionnement. C'est l'objectif que nous poursuivons.

Un dernier point, nous ne sommes pas propriétaire du Colombier. C'est la SCIC HABITAT qui est propriétaire. Nous sommes aussi en négociations avec le propriétaire car le paiement de certains travaux incombe au propriétaire. Comme nous l'avons rappelé, nous sommes aussi soucieux des deniers publics. Donc ce qui peut être payé par les propriétaires doit l'être par les propriétaires et non pas par ceux qui l'utilisent. »

**M. LE MAIRE.** - « Concernant la fête nationale, il s'agit d'un rassemblement de plusieurs milliers de Saint-Genois à Saint-Genis-Laval avec leur famille. Je porte la responsabilité d'augmenter la prestation du feu d'artifice, mais pas seulement. Il y a aussi la prestation d'animation puisque nous souhaitons en faire un événement saint-genois. C'est un lieu de rencontre et d'échange intergénérationnel, une vitrine de la ville. Pour ceux qui ne partent pas en vacances, je crois que cela correspond à un moment important et attendu, auquel les Saint-Genois sont très attachés. Donc, nous développons la fête nationale. Cela me semble bien et c'est assez symbolique. Nous pouvons en parler mais le faire c'est mieux. C'est à la fois une petite augmentation pour le feu d'artifice et surtout le développement des actions.

J'ai même un projet. J'aimerais bien que l'on organise un repas citoyen, un repas républicain, à midi ou en soirée pour que les gens puissent se rencontrer en apportant leur repas. C'est peut-être une action que nous ferons plus tard, comme cela se fait dans certaines communes. Je serais très heureux de voir beaucoup de monde pique-niquer ensemble avec un vrai vivre ensemble. Cela permettra un échange important. C'est ce que nous essayons de développer.

**J.-C. DARNE.** - « Les lampes de l'Équinoxe ont une certaine durée de vie et des mesures sont effectuées. Les équipes qui jouent à l'Équinoxe sont deux équipes en national en handball. Quand les mesures de luminosité baissent, nous sommes obligés de changer les lampes. Quand on fait venir une nacelle, nous en profitons pour changer un maximum de lampes. La durée de vie de ces lampes n'est que de trois ans, d'où le coût de 5 500 €. »

**M. GUOUGUENI.** - « Concernant la question de l'adulte relais, je rappelle que dans le cadre du projet de cohésion sociale au sein du quartier des Collonges, il avait été évoqué la problématique de l'offre de services pour les tout-petits et ceux un peu plus grands. Se posait la question des 18-25 ans. Comme nous avons l'habitude de le faire, il a été proposé, dans le cadre du comité de pilotage de la délégation de service public, un adulte relais à hauteur de 20 heures sur la dimension des missions sociales et culturelles pour rentrer dans une phase d'expérimentation et voir quelle dynamique il pouvait amener au niveau du territoire, en lien avec les partenaires qui existent déjà, la Maison de quartier, l'ADSEA, les écoles, et tous les acteurs du territoire.

Sur le local multisports de l'allée 14, nous nous sommes concertés et nous sommes allés sur le terrain. Nous nous sommes aperçus que la demande était forte puisque ce local était fermé et non utilisé. Un groupe de jeunes a la volonté de se former et d'être dans un accompagnement avec la Maison de quartier sur une dimension multi-activités et multisports. C'est en réflexion. Encore une fois, nous sommes dans une phase expérimentale et nous ferons un bilan dans le cadre du comité de pilotage de la délégation de service public pour voir si nous pérennisons ou pas.

Sur la question des encombrants, nous nous sommes bien évidemment posés la question de la solidarité envers nos aînés. Très naturellement, nous avons pensé que la dynamique des jeunes Saint-Genois, notamment à travers la bourse municipale jeune pouvait y répondre dans le cadre de leur action de solidarité.

Pour répondre à M. CRUBELLIER sur la comparaison des subventions aux associations par rapport à une ville similaire de 20 000 habitants, plutôt que de faire des comparaisons budgétaires au niveau

d'une ligne, je vous invite à voir quel est le service offert dans ces villes. Je m'explique. Par exemple, à Saint-Genis-Laval, il existe un centre social et culturel qui intervient au niveau du territoire des Barolles. C'est une association à part entière. Dans d'autres communes de 20 000 habitants vous pouvez avoir un centre social de même taille, de même capacité mais il est municipalisé. Par conséquent, il n'y a pas de subvention allouée mais des dépenses et recettes dans le budget de la Ville et donc on ne compare pas forcément des subventions associatives et des éléments municipaux.

Concernant le sport le mercredi après-midi qui, selon vos propos, mettrait en concurrence les structures associatives, je rappelle encore une fois que sur la question des rythmes scolaires il y a eu une vraie concertation et toutes ces questions ont été évoquées. De plus, aujourd'hui le mercredi après midi il y a l'USEP et c'est payant. Donc la question de la tarification existe aujourd'hui.

La question de l'emploi a été évoquée. Encore une fois, il faut savoir que le Service d'Amorçage de Projets (SAP) est dans une phase expérimentale. Il permet à de nouveaux entrepreneurs de mener à maturité une création d'entreprise pour être ensuite suivis par la coopérative « Graine de sol ». Il s'avère que ce nouveau service a été mis en place avec les services de la ville et avec une dizaine de différents partenaires. Par ailleurs, nous avons la volonté de créer un nouveau poste sur l'emploi. La mission qui sera donnée dans le cadre de ce recrutement sera de conforter le dynamisme du pôle emploi entreprises des Collonges. Il existe mais nous souhaitons le développer. Poursuivre le développement et le partenariat des réseaux professionnels. Nous voudrions aussi capitaliser sur la réussite de la Journée Chrono des Commerciaux et développer ce genre de rencontres qui permet d'aller directement entre l'offre et la demande d'emploi de manière pragmatique et concrète.

**J.-C. DARNE.** - Un petit complément. L'école municipale des sports c'est le mercredi après-midi, mais c'est en remplacement de ce qui existait avec l'USEP. Ce sera géré par trois employés municipaux qui ont déjà les diplômes de l'UFRAPS. Ils sont donc compétents pour gérer ces activités. Quant aux lieux, nous en avons suffisamment. Les gymnases et les terrains de plein-air pourront les accueillir. Il ne s'agit pas d'enlever des adhérents aux associations, ni de les mettre en concurrence, mais de combler l'offre auprès des enfants. »

**F. TIRTIAUX.** - « Concernant le montant global des travaux de la médiathèque, il est de 1 855 000 €. Nous pourrions évidemment vous donner plus de détails si vous le souhaitez.

Je vous remercie de vous inquiéter du devenir de la salle SALISTE. Nous sommes en train de travailler sur différentes options possibles et nous croyons avoir trouvé une solution pour chacun des utilisateurs. Ce sera présenté aux associations fin juin. Le pôle public, la salle d'assemblée et la salle GAYET pourront remplir cette fonction. Sachant que quand la médiathèque sera rouverte, la salle SALISTE deviendra un espace citoyen mais autonomisable car nous n'avons pas exclu l'idée que les associations puissent à nouveau l'occuper en soirée.

Pour ce qui est de l'économie au niveau du fonctionnement, je ne peux pas donner tous les détails mais sachez que pour l'isolation thermique et l'usage de l'électricité pour l'éclairage, les architectes ont été amenés à réfléchir à une économie importante. Elle est de l'ordre de 30 % pour le chauffage. Nous vous donnerons les éléments. C'est un point très important que nous avons discuté avec l'architecte sur l'aménagement intérieur »

**M. LE MAIRE.** - « Quelques éléments sur la vidéosurveillance. Sur les coûts de renouvellement, l'équipement a plus de 10 ans, donc il s'use. Le matériel évolue. Nous travaillons en collaboration avec les gendarmes. Nous avons des améliorations à effectuer pour la vision de nuit et on renouvelle le matériel au fur et à mesure. C'est tout à fait logique. Renseignez-vous auprès des fabricants de caméras.

Par ailleurs, le projet global consiste à implanter la police municipale en centre-ville. C'est à la fois une plus grande proximité et une requalification de l'avenue Foch, en face de l'espace Déclic. Nous transférerons le CESU dans ce bâtiment. Cela demande quelques modernisations. Donc effectivement cela coûte de l'argent. Je veux bien entendre encore une fois qu'il n'y a pas de retour concernant la vidéosurveillance mais c'est faux. Il y en a. Plusieurs interpellations ont été faites. Pour moi, c'est un retour sur investissement. Il y a eu l'interpellation des jeunes de la médiathèque dont on a parlé la dernière fois. Les casses sur les parkings ont très largement diminué. Nous vous avons donné les statistiques ici même. Nous ne sommes pas des fanatiques de la vidéosurveillance, néanmoins, je l'ai dit et je le répète, je préfère que ce soit une caméra de vidéosurveillance plutôt qu'un policier municipal qui soit sur un parking pour surveiller des voitures. Une fois qu'ils sont passés, au bout de 10 minutes avec les portables on sait bien ce qui se passe... Nous en avons installées sur des bâtiments publics et des parkings. Nous avons une rentabilité puisqu'il y

a moins de casse. Je ne peux donc pas entendre dire qu'il n'y a pas de rentabilité. Le coût a été de 400 000 € mais cela a permis d'économiser beaucoup d'argent à la ville en réparation. Donc nous continuerons très modestement et très raisonnablement.

Sur le comité d'éthique, je n'y suis pas opposé mais il existe déjà la loi sécurité et liberté, la CNIL, une autorisation préfectorale, des caches sur les parties privées. Si vous le souhaitez, on fera une réunion de plus mais les choses sont déjà quand même bien garanties. Les caméras sont utilisées par les policiers municipaux sur commission rogatoire des gendarmes. On ne fait pas n'importe quoi. Il existe des lois sur les libertés publiques.

Sur les rythmes scolaires, si on fait une politique municipale en fonction des déclarations des ministres, cela va être compliqué pour nous. Nous avons engagé une large concertation avec l'ensemble des partenaires sur les rythmes scolaires. J'ai entendu dire qu'il n'y avait pas eu de concertation alors qu'elle a été louée par tout le monde, y compris par des membres de l'opposition. C'est donc une réalité. Il y a eu plus de 80 personnes et près de 25 heures de réunion. Nous sommes en train de développer un projet en partenariat avec les parents d'élèves et les associations sportives et culturelles. Nous souhaitons avancer et améliorer l'existant. Concernant le coût, des choses existaient aussi l'impact pour nous n'est pas le même que pour une commune qui n'avait rien. Si la loi doit être allégée, pourquoi pas, néanmoins, aujourd'hui, je ne sais pas. Nous continuons ce que nous avons commencé à bâtir avec l'ensemble des partenaires. Si les choses évoluent, comme je l'ai déjà dit, nous ferons un point d'étape à un an avec le comité de pilotage et nous adapterons. Je suis pragmatique et nous avançons pas à pas. Aujourd'hui, les quatre jours et demi ne sont pas remis en question. L'objectif reste l'intérêt des enfants.

Il faut donc aussi avoir cette responsabilité d'élu. Nous ne fonctionnons pas dans l'immédiateté. Cela n'a jamais été notre cas ici. On connaît notre démarche et on la mettra en place en septembre. Si cela change, nous verrons bien. Je pense que nous sommes en train de construire un projet éducatif relativement riche pour l'enfant. Cela vaut la peine d'essayer quand même.

Sur l'emploi éco, on avait une demande. Aujourd'hui, la mission de coordination n'était pas assurée. Cela nous a semblé une nécessité. Notre priorité est l'économie et la mise en emploi. Aujourd'hui, l'emploi des jeunes est un véritable problème. Nous souhaitons mettre en route un chrono des stages.... Sur la répartition des différentes compétences, il y en a un peu partout et chacun a sa mission propre et sa spécificité. On a le PLIE, Graine de Sol, etc. On veut travailler en réseau et capitaliser les savoirs et les compétences de chacun. En même temps, la Ville constitue une interface extrêmement importante avec les entreprises, et nous avons des demandes d'implantation d'entreprises. J'ai connaissance de plusieurs projets que nous pilotons et aujourd'hui, nous sommes plutôt dans une dynamique. Il suffit de regarder les chiffres du chômage à Saint-Genis-Laval : notre dynamique est inverse à la courbe nationale.

Concernant la remarque de M. CRUBELLIER relative à l'insuffisance de recettes, c'est la première fois que j'entends un élu qui me dit qu'il n'y a pas assez de collecte d'impôts à Saint-Genis-Laval. J'en suis pétrifié mais je le note avec attention. M. CRUBELLIER là aussi se trompe. Le ratio des recettes réelles de fonctionnement intègre l'ensemble des recettes, y compris les impôts. Donc, nous sommes à 954€/an/habitant. D'ailleurs, en se trompant, il me facilite la tâche puisque cela me permet de dire que ce que nous faisons n'est pas mal. En effet, nous sommes à 954 € alors que la strate est de 1 394 € ce qui signifie que le niveau d'imposition est plutôt moins important qu'ailleurs, puisque nous sommes en dessous de ce qui se pratique ailleurs. Je suis content que M. CRUBELLIER reconnaisse que l'on est en dessous de la strate et que finalement on collecte moins que de ce qu'on pourrait.

Pendant les élections municipales, M. MONNET souligne qu'il a constaté une détresse. Mais nous sommes élus depuis six ans et nous l'avons bien constatée. Ce ne sont pas les élections qui l'ont révélée et on a agité à travers le CCAS, l'insertion, l'emploi. Je suis d'accord pour faire de l'insertion et de l'emploi, mais s'il n'y a pas de développement économique, il n'y a pas d'emploi. Aujourd'hui, nous sommes dans cette volonté. Nous avons clairement montré dans cette ville notre priorité économique pour l'emploi. L'un ne va pas sans l'autre. Comme je le dis souvent, on ne partage que ce que l'on gagne.

Sur ce budget, il y a eu de vrais choix. L'un d'entre eux est de développer les services pour répondre à des problématiques et des défis auxquels nous sommes confrontés. Il y a des choix de gestion. En même temps, on réduit un certain nombre de services.

Le budget est bâti tel que nous l'avons annoncé au débat d'orientations budgétaires. Nous avons 1 600 000 € d'autofinancement. Il y a encore environ 7 000 000 € d'investissement qui constituent un impact économique fort pour l'emploi. Nous développons les services et en même temps nous

stabilisons la pression fiscale. Je disais que nous avons augmenté la taxe communale de 1 % en 9 ans, maintenant je peux dire 1 % en 10 ans. On aboutit à un budget où il y a 0 %, ce qui est plutôt agréable.

Voilà les éléments que je pouvais porter à votre connaissance sur le budget qui a été bâti avec rigueur et dynamisme. »

**T. MONNET.**- « Vous n'avez pas répondu à toutes mes questions. Donc, je me permets de vous relancer sur les questions auxquelles je n'ai pas eu de réponse. Sur les rythmes scolaires, je n'ai pas eu d'informations. J'ai demandé s'il y avait d'autres recettes budgétisées concernant cette réforme au cours des quatre premiers mois. Vous n'avez pas répondu. »

**M. LE MAIRE.**- « J'ai oublié de répondre à la question sur la préemption. C'est 600 000 €. C'est dans le budget. Sur les rythmes scolaires, c'est également dans le budget : 31 600 €. Ce sont les recettes au prorata sur quatre mois et c'est dans le budget. »

**T. MONNET.**- « Je ne sais pas si dans le budget vous donnez la nature du véhicule qui sera acheté pour le transport des repas. Est-il électrique ou pas ? Par rapport à la formation des assistantes maternelles, nous l'avons reprise par deux fois mais nous n'avons pas eu d'éléments de réponse. Il s'agit de l'efficacité relative de ces formations. Pourquoi sont-elles relatives ? Faut-il les modifier ou les changer ? Si on ne les change pas, est-il nécessaire que les parents paient des choses inutiles ? »

**M. LE MAIRE.**- « La formation est à la charge des parents et non à la charge des Villes, concernant l'efficacité, le terme est peut-être mal choisi dans la rédaction. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 27 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 5.**

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Abstention

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX,  
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

## 9. FINANCES

### Vote des taux communaux 2014

Rapporteur : Madame Isabelle PICHERIT

Comme présenté lors du dernier Débat d'Orientations Budgétaires, le contexte économique reste difficile en 2013 et 2014 ne laisse guère présager qu'une timide reprise de la croissance.

En outre, l'association des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques marque cette année une nouvelle étape avec la baisse des dotations de l'État. C'est notamment le cas de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui affiche plus de - 5% en 2014, tandis que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) dont la commune doit s'acquitter continue sa progression (+58%).

Les ressources de la commune se montrent donc amoindries et ce, d'autant plus que la notification des bases fiscales prévisionnelles ne laisse apparaître qu'une très légère évolution physique comme le souligne le tableau ci-dessous : +0,02% pour la TH, +1,11% pour la TFB et +2,25% pour la TFNB, la revalorisation votée par l'État étant de 0,9% pour 2014.

Cependant, la volonté de l'équipe municipale reste celle de maintenir une **stabilité des taux de fiscalité**, alliée à une gestion rigoureuse des dépenses. Chaque secteur de la Ville s'est interrogé sur la pertinence de ses actions afin d'en réduire l'impact financier.

Ainsi, le produit attendu pour 2014 s'élèverait à 11 455 063 €, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Libellés	Bases 2013	Bases Prévisionnelles 2014	Variation des bases /2013	Taux d'imposition 2014	Variation des taux /2013	Produit attendu
Taxe d'habitation (TH)	31 145 745	31 431 000	0,92%	16,86%	0,00%	5 299 267
Taxe foncière bâti (TFB)	30 604 337	31 219 000	2,01%	19,57%	0,00%	6 109 558
Taxe foncière non bâti (TFNB)	95 784	98 800	3,15%	46,80%	0,00%	46 238
<b>Total</b>						<b>11 455 063</b>

Taxe d'habitation 16,86%  
Taxe foncière sur les propriétés bâties 19,57%  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 46,80%

**F. VURPAS.**- « Je m'interroge sur les hausses sur le foncier bâti et non bâti, respectivement de 10 % et de 40 %. Pouvez-vous nous donner des renseignements ? »

**I. PICHERIT.**- « Il faut peut-être mieux lire la délibération. On ne vous dit pas qu'il y a une augmentation de 46,80 %. Il est demandé de fixer le taux d'imposition à 46,80 %, qui est identique à celui de l'an dernier. Il n'y a pas d'augmentation. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Abstentions  
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

#### 10 à 17. FINANCES Subventions 2014

*Rapporteur : Monsieur Mohamed GUOUGUENI*

J'ai eu l'occasion lors du précédent Conseil Municipal de valoriser la richesse, le dynamisme et la diversité du tissu associatif Saint-Genois. Malgré le contexte économique difficile, la ville souhaite continuer à soutenir les associations locales même si une hiérarchisation des priorités est de mise tout comme un effort de chacun.

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et à son article 7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget.

Dans un contexte économique demeurant difficile, les collectivités territoriales voient leur dotation d'État poursuivre leur baisse tandis que les dépenses imposées continuent d'augmenter (FPIC ...). Dans ces conditions, nombre d'entre elles décident de se recentrer radicalement sur leurs compétences au risque de délaissier leurs acteurs locaux.

Cela n'est pas le choix de Saint-Genis-Laval qui souhaite continuer à soutenir ses associations locales, même si une hiérarchisation des priorités est de mise tout comme un effort de chacun.

Par conséquent, si la Ville poursuit cette année encore les efforts engagés pour réduire ses dépenses de gestion et pouvoir maintenir une stabilité des taux de fiscalité, le même effort est attendu de ses partenaires.

Aussi les dossiers de demande de subventions ont été analysés encore plus rigoureusement. Le contenu de ces derniers et notamment les pièces comptables fournies permettent une analyse pertinente de la situation financière des associations et de l'utilisation des deniers publics. C'est pourquoi les associations n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces demandées se voient appliquer une réfaction de 2% cette année par rapport à l'an dernier.

La Ville a également priorisé son soutien aux associations présentant un intérêt local et dont le domaine d'activité relevait d'abord du financement d'autres collectivités (département, région ...).

Enfin, comme cela est rappelé chaque année, les subventions visent à soutenir financièrement les associations pour leur activité, leur projet mené sur la commune, non à être thésaurisées. Aussi des reprises de fonds propres (au prorata de la part de la Ville dans les recettes de l'association) ont été appliquées lorsque cela se justifiait.

*En référence au CGCT et à la jurisprudence, ne doivent pas prendre part aux votes les personnes « intéressées ». Sont ainsi qualifiés les élus membres du Conseil d'Administration ou du bureau d'une association en leur qualité de conseiller municipal ou à titre personnel, mais également les époux et épouses d'un président d'association. À ce titre les subventions ont été distinguées par thème.*

L'ensemble des subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574) représente un montant total de 2 479 390,00 € répartis par secteurs.

Le montant total des subventions de fonctionnement versées aux organismes publics (art. 6573) est de 414 193,71 € et correspond aux subventions d'équilibre pour le fonctionnement du CCAS et des deux FLPA.

Par ailleurs, l'ensemble des subventions d'investissement s'élève à 315 997,41 € (chapitre 204) comprenant les subventions d'équipement aux FLPA, ainsi que les fonds de concours au Grand Lyon (opération de requalification des Barolles et FIC), au Grand Lyon Habitat (divers travaux) et à l'association Naturama.

#### PROJET N° 10

#### SUBVENTION SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT

##### Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
AIDES MÉNAGÈRES À DOMICILE	29 400,00	CONVENTION
ANCIENS COMBATTANTS	539,00	
APF	176,00	
ASSOCIATION D'AIDE ALIMENTAIRE	11 270,00	
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS	118,00	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	245,00	
CLUB ST-GENOIS DE L'AMITIÉ	750,00	
CNL LES ALOUETTES	200,00	
CROIX BLANCHE	1 470,00	
FNACA	294,00	
HABITAT ET HUMANISME - VILLA MERCEDES	1 470,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR	980,00	
MISSION LOCALE - FLIAJ	1 943,00	CONVENTION
SAINT GENIS EMPLOI	25 480,00	CONVENTION
SECOURS CATHOLIQUE	2 450,00	
SECOURS POPULAIRE	2 450,00	
SUD OUEST EMPLOI - PLIE	3 150,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>82 385,00</b>	

**Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.6573)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
CCAS	346 066,13	
FLPA LE COLOMBIER	49 424,21	
FLPA LES OLIVIERS	18 703,37	
<b>Total</b>	<b>414 193,71</b>	

**Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
SUBVENTION ÉQUIPEMENT COLOMBIER	61583,57	
SUBVENTION ÉQUIPEMENT OLIVIERS	75470,84	
GRAND LYON HABITAT - RÉNOVATION 6 PLACE JOFFRE	5 919,00	
<b>Total</b>	<b>142 973,41</b>	

**PROJET N° 11**

**SUBVENTION SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES	7 000,00	
MISSION LOCALE	30 556,00	CONVENTION
PANIERS DE NOS VILLES	9 750,00	
SOLEN - CARREFOUR DES ENTREPRISES	2 750,00	
<b>Total</b>	<b>50 056,00</b>	

**PROJET N° 12****SUBVENTION SECTEUR ENFANCE****Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
ACCUEIL ENFANCE	43 000,00	CONVENTION
ASSOCIATION FAMILIALE	400,00	
QUAI DES LUDES	2 000,00	
GONES ACCUEIL	10 000,00	
HG LES RECOLLETS	88 500,00	CONVENTION
HG ROULE VIROU	87 500,00	CONVENTION
POM CERISES - JARDIN PASSERELLE	23 000,00	CONVENTION
POM CERISES - MAD DIRECTRICE	60 000,00	CONVENTION
POM CERISES - MULTI ACCUEIL	146 000,00	CONVENTION
SUCRE D'ORGE	67 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>527 400,00</b>	

**PROJET N° 13****SUBVENTION SECTEUR COHESION SOCIALE / JEUNESSE****Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
1+1=3	200,00	
AMICALE LAÏQUE SOUTIEN SCOLAIRE	1 000,00	
CLESG	64 000,00	CONVENTION
CLESG - AIDES AUX VACANCES	5 000,00	FACTURES
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES (CSCB)	231 000,00	CONVENTION
CSCB - 30 ANS DU QUARTIER	7 500,00	
CSCB - ACCUEIL DE LOISIRS	42 900,00	CONVENTION
CSCB - AIDES AUX VACANCES	5 000,00	FACTURES
CSCB - RIBAMBELLE	11 400,00	
SCOUTS DE FRANCE	3 920,00	
BOURSE MUNICIPALE DES JEUNES (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	20 000,00	
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	135 790,00	
CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL REAAP (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	6 000,00	
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	37 480,00	
TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	50 000,00	
VILLE VIE VACANCES (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	10 000,00	
<b>Total</b>	<b>631 190,00</b>	

**Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
GRAND LYON - FONDS DE CONCOURS BAROLLES	87 274,00	CONVENTION
GRAND LYON HABITAT - FONDS DE PETITS TRAVAUX	3 750,00	
<b>Total</b>	<b>91 024,00</b>	

AMICALE LAÏQUE HAND	72 500,00	CONVENTION
AMICALE LAÏQUE HAND - FORMATION	750,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE JUDO	10 780,00	
AMICALE LAÏQUE KARATÉ	500,00	
ARTANT	2 000,00	
CISGO VOLLEY	2 500,00	
ENTENTE CYCLISTE	900,00	
EOL ESCRIME	1 176,00	
LES FOULÉES DE BEAUREGARD	1 617,00	CONVENTION
MOUSTE'CLIP	1 500,00	
MOUSTE'CLIP - FORMATION	500,00	FACTURES
MOUSTE'CLIP - LOCATION NACELLE	500,00	FACTURES
OSGL FOOT	32 000,00	CONVENTION
OSGL FOOT - FORMATION	582,00	FACTURES
OSGL RUGBY	23 000,00	CONVENTION
SAINT GENIS LAVAL BOXE	6 860,00	
SAINT GENIS LAVAL BOXE - FORMATION	500,00	FACTURES
SAINT GENIS PÉTANQUE	900,00	
SAINT GENIS PÉTANQUE - FORMATION	80,00	FACTURES
SAINT GENIS PÉTANQUE - TOURNOIS	400,00	FACTURES
SGOFF BASKET	13 230,00	
SGOFF BASKET - FORMATION	975,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL	1 000,00	
TENNIS CLUB SGL - FRAIS DÉPLACEMENT	500,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL - LOCATION COURTS	3 300,00	FACTURES
TENNIS DE TABLE	7 200,00	
TENNIS DE TABLE - FORMATION	260,00	FACTURES
USEP	840,00	
<b>Total</b>	<b>204 590,00</b>	

**PROJET N° 15****SUBVENTION SECTEUR ENSEIGNEMENT*****Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)***

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
APEL STE MARIE ST JOSEPH	100,00	
ASSOCIATION PARENTS DE GUILLOUX	100,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	3 070,00	
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - CRÉDITS LIBRES	4 310,00	
ÉLÉMENTAIRE PAUL FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	2 680,00	
ÉLÉMENTAIRE ST JOSEPH - CRÉDITS LIBRES	4 025,00	
MATERNELLE BERGIER - CRÉDITS LIBRES	2 299,00	
MATERNELLE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	1 995,00	
MATERNELLE PAUL FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	1 587,00	
MATERNELLE SAINTE MARIE - CRÉDITS LIBRES	1 853,00	
DDEN	100,00	
FCPE GUILLOUX	100,00	
FCPE MOUTON BERGIER	300,00	
FCPE PAUL FRANTZ	100,00	
OGEC	266 000,00	CONVENTION
PEEP PAUL FRANTZ	100,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	7 700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS ANNUELS	7 700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE PAUL FRANTZ - PROJETS ANNUELS	7 700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE ST JOSEPH - PROJETS ANNUELS	7 700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉCOLES - PROJETS PLURIANNUELS	5 000,00	DESCRIPTIF PROJET
RASED - ÉLÉMENTAIRE PAUL FRANTZ	1 500,00	
<b>Total</b>	<b>326 019,00</b>	

**PROJET N° 16****SUBVENTION SECTEUR CULTUREL ET FÊTE DE L'EUROPE*****Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)***

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION CULTURELLE PORTUGAISE	1 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE PORTUGAISE - SEMAINE CULTURELLE EUROPÉENNE	500,00	FACTURES
ASSOCIATION MUSICALE	94 000,00	CONVENTION
ASSOCIATION MUSICALE - FESTIVAL DE JAZZ	2 000,00	FACTURES/BILAN
CADEC	171 000,00	CONVENTION
CADEC - ANIMATIONS	26 000,00	FACTURES
CMA	156 900,00	CONVENTION
COMPAGNIE PEUT-ÊTRE	500,00	
LES AMIS DE L'ORGUE	1 000,00	
OBSERVATOIRE	2 000,00	
SAINT GENIS INTERNATIONAL - APÉRITIF FÊTE DE L'EUROPE	500,00	FACTURES
THÉÂTRE 2000	1 470,00	
<b>Total</b>	<b>456 870,00</b>	

## PROJET N° 17

### SUBVENTION SECTEUR DIVERS

#### Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE DU PERSONNEL	9 800,00	
ASPAL	250,00	
PROJET NATURE (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	20 000,00	
SAGA	147 800,00	CONVENTION
SAGA - PLIE	3 030,00	
SUBVENTIONS NON AFFECTÉES	20 000,00	
<b>Total</b>	<b>200 880,00</b>	

#### Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041)

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
GRAND LYON - FIC 2014	78 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>78 000,00</b>	

#### Subventions d'investissement aux organismes privés (art.2042)

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
NATURAMA - CABANE EN BOIS	4 000,00	
<b>Total</b>	<b>4 000,00</b>	

**M. LE MAIRE.**- « La liste des subventions est jointe à la délibération. Un certain nombre de personnes ne peuvent pas voter car elles sont membres du Conseil d'Administration. »

**C. ALBERT-PERROT.**- « Le rôle des associations à l'échelle d'une commune, et plus particulièrement de la nôtre, est primordial. Acteur de service public, de la petite enfance, des maisons de quartier, de l'éducation populaire, initiative pour l'épanouissement et l'émancipation de chacun, d'accès à la culture, à la pratique sportive, artistique, de la protection de l'environnement, de l'entraide sociale et éducative, etc., toutes ont leur place dans la valorisation du bien vivre ensemble.

A ce titre, nous estimons que la stabilisation de l'enveloppe des subventions ne doit pas être une fin en soi. Il faudrait plutôt affiner la connaissance des objectifs, du rôle et des besoins de chacune d'entre elles, avancer à grands pas dans l'élaboration de contrats d'objectifs pluriannuels et privilégier celles qui interviennent en direction des populations les plus fragiles et précaires qui ont un rôle d'acteur de service public.

Se pose également la question du devenir ou de l'évolution de certaines associations qui ont ou qui pourraient avoir du sens sur Saint-Genis-Laval, comme le CLESG, Saint-Genis INTERNATIONAL, le CADEC. La question des fonds de roulement et de la trésorerie n'a pas été clairement arbitrée et définie, d'où un certain nombre de disparités d'une association à l'autre.

Enfin, sans vouloir pratiquer l'ingérence qui s'effectue indirectement par le biais du montant des subventions, il serait intéressant, en collaboration avec les intéressés, de redessiner le contour de certaines structures en lien avec notre politique de la ville.

Sur le projet 10, nous trouvons un peu choquant que des associations à but caritatif, telles que le Secours catholique et populaire, soient pénalisées de 2 % pour des raisons de rendu de dossiers de demande de subvention. Rencontrons les structures qui ont ce type de difficulté pour convenir ensemble de la meilleure démarche à suivre. Même si les sommes sont parfois ridicules, sur le principe cela nous heurte car dans le même temps, le Conseil Municipal n'a pas hésité à augmenter les indemnités du premier magistrat de 19 %, du fait du passage de notre ville dans la catégorie des 20 000 habitants. Il a également

validé une majoration de 15 % du fait que notre commune demeure le chef de canton pour encore un an. D'autres communes n'ont pourtant pas fait ce choix et nous aurions trouvé plus juste et bien plus efficace pour un souci d'économie souvent martelé que le Conseil Municipal ait appelé à plus de retenue. Cela nous rappelle la démarche d'un ancien président de la république, démarche fortement décriée à l'époque par beaucoup d'entre nous.

Sur le projet 11, nous constatons la disparition du Greta Rhône Sud, du tableau de subvention secteur emploi et développement économique. Pourriez-vous nous en donner les raisons ?

Sur le projet 12, le montant total des subventions secteur enfance laisse apparaître une augmentation de 46 600 €, soit plus 8,3%. Mais le poste de directrice de Pomme Cerise, d'un montant de 60 000 €, n'apparaissait pas en 2013 dans le tableau des subventions. En fait, le montant réel est en baisse de 19 400 €, soit moins 4 %. Dans le même temps, la subvention à Ribambelle, 10 800 € en 2013, est affectée au secteur cohésion sociale jeunesse, donc la baisse réelle est de - 8 600 €, soit - 1,8 %.

Sur le projet 13, la subvention de Ville Vie Vacances est divisée par deux par rapport à 2013. Pourriez-vous nous en donner la raison ?

Nous notons également la baisse conséquente de la subvention du CLESG alignée sur les autres structures similaires. Nous émettons le souhait que la nouvelle équipe dirigeante de cette association puisse avoir le soutien logistique, si nécessaire, des services techniques et financiers de la ville pour l'aider à surmonter un lourd passif. »

Sur le projet 14, les associations sportives des collèges et lycées n'ont plus de subventions. Pouvez-vous nous en donner raison ?

Sur le projet 15, la subvention à la FCPE Mouton est de 300 € alors que celle des deux autres groupes scolaires est de 100 €. Cette différence correspond-elle à un projet scolaire particulier ?

Concernant le RASED Paul Frantz, une baisse de subvention de 500 € a été constatée. Pouvez-vous nous l'expliquer ?

Nous constatons la disparition du tableau du centre de ressources IEN, qui bénéficiait d'un budget de 850 € en 2013.

Enfin, l'OGEC perçoit la même subvention qu'en 2013. Nous voudrions savoir s'il respecte ses engagements concernant le pourcentage d'élèves extérieurs à la commune qui ne doit pas être supérieur à 15 % ?

Sur le projet 16, les Amis de l'Orgue, cette association a été créée dans un but précis, l'acquisition de l'orgue à laquelle la ville a participé. Elle va percevoir une subvention de 1 000 € pour 2014. Quels sont ses projets en lien avec celle-ci ?

Nous constatons enfin la déroute et la disparition annoncée de l'association Saint-Genis International. Si elle doit en passer par une dissolution pour renaître sous de meilleurs auspices, pourquoi pas ? Les enjeux d'une telle structure économiquement et culturellement parlant pourraient être grands. Ils doivent s'appuyer sur une réalité et un dynamisme local pour perdurer. Alors aux bonnes volontés, citoyens.

Sur le projet 17, le projet Nature, 20 000 € de subvention. C'est la première fois depuis 2005 que le projet Nature figure dans une délibération concernant les subventions. Il s'agit d'une animation pédagogique soumise à appel à projets, donc à un marché public. Elle n'a rien à voir avec les autres associations. Le projet nature est en grande partie payé par le Grand Lyon (35 000 €), et par Saint-Genis-Laval (7 875 €). Comment expliquez-vous ce transfert ? Nous n'osons croire que ce soit dans le but d'étoffer le montant total des subventions de fonctionnement accordées aux organismes privés.

(Arrivée de M. CHEDAILLE à 21 heures 16.)

Les 20 000 € non affectés le sont à quelle fin ? Quelles structures pourraient éventuellement en bénéficier ?

En conclusion et contrairement à ce qui est présenté dans le budget primitif, on constate que l'enveloppe globale des subventions versées aux associations reste stable. En effet, si on enlève les 20 000 € correspondant aux subventions non affectés, l'augmentation n'est en fait que de 0,75 % et non de 1,57 %. Ce qui correspond à peine à l'augmentation du coût de la vie. »

**Y. CRUBELLIER.** - « Nous revenons aujourd'hui encore sur le cas de l'association Saint-Genis Emploi. On persiste et on signe dans le fait que l'on n'a toujours pas de réponse sur le tarif appliqué à la collectivité demandé lors du dernier Conseil Municipal. Pour mémoire, s'agit il de 18,70 € de l'heure TTC ou HT ? Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

En outre, nous souhaiterions savoir si le local occupé par cette association est prêté gratuitement ou fait l'objet d'un loyer. Tout cela en plus d'une subvention significative qui a fait l'objet d'une convention. Tout cela représente un coût pour les contribuables Saint-Genois.

Concernant les paniers de nos villes, je suis content que notre campagne électorale ait au moins servi à quelque chose puisque les informations sont remontées jusqu'au bureau du Maire pour toutes sortes d'éléments que nous avons soulevés. Encore aujourd'hui, je vais revenir sur un thème de campagne sur les e-paniers. Nous sommes toujours un peu surpris de la façon dont cela a été mené alors qu'il n'y a pas beaucoup d'intérêt pour les commerçants, qui ne sont pas motivés pour participer à ce genre de choses.

Une subvention de plus de 9 000 € est quand même attribuée jusqu'au mois de septembre. Vous avez dit en commission que nous ferions le point si cela est valable ou pas. En dessous, on voit une ligne de 20 000 € non attribués. Cela est-il utile de piocher dedans pour remettre encore d'ici la fin de l'année pour un service qui n'est toujours pas en place et qui ne fonctionne pas ? En plus, si vous voulez y participer, il faudra encore payer des livraisons. C'est donc très bénéfique pour l'argent du contribuable.

Nous sommes aussi surpris par la subvention de 60 000 € pour la mise à disposition d'une directrice à Pomme Cerise. Certes, l'association a eu des problèmes mais une directrice à ce prix-là, je veux bien y travailler comme directeur. Cela fait quand même 35 000 € en salaire net. Ce n'est pas mal pour une directrice. Là aussi, en attendant la solution pour cette association, n'aurait-il pas fallu dépêcher un agent communal à mi-temps ou autres ?

En plus, il y a quand même 23 000 € pour le Jardin Passerelle et 146 000 € pour le Multi Accueil. Pour moi, cette subvention c'est du salaire.

Une subvention a été accordée dans le cadre des 30 ans du quartier des Barolles. Une rénovation s'est faite au quartier des Barolles qui va être inauguré dans quelques mois. Pour acheter du pâté, du saucisson, du vin, on attribue 7 500 € de subventions. J'espère que les saucissons et les jambons seront gros à ce prix-là. Cela me choque tout de même car c'est une association de la loi 1901. Que l'on avance de la trésorerie, pourquoi pas. Sur leur site, on peut voir qu'ils ont des activités qui rapportent, comme la vente de cartes postales et autres. Ce qui est très bien. J'ai oublié de préciser que c'est sur deux jours donc 3 000 €, une bagatelle ! Un vide grenier se fera pendant les festivités. Il rapportera sûrement de l'argent à l'association, ce qui est tout à fait normal. La vente de boissons, etc ! La somme récoltée par l'association organisatrice sera-t-elle mise en totalité ou au moins en partie à disposition pour l'organisation des festivités pour rembourser les 5 500 € qui pourraient diminuer l'argent de nos contribuables ? Pourquoi la commune, donc les contribuables Saint-Genois, devrait-elle subventionner l'organisation de cette fête autrement que par la mise à disposition du personnel ? On donne 7 500 €. On va assurer la sécurité, ce qui est tout à fait normal, par notre police municipale si elle est disponible à ce moment-là. La mise à disposition aussi de matériel, tables, chaises, banc, sono, etc. Dans un article de journal, dont je ne citerai pas le nom, le budget a été annoncé à 15 000 € les deux jours, une bagatelle.

Plus un feu d'artifice. Là aussi, on aurait pu organiser une fête le samedi à midi et se retrouver le soir pour diminuer les coûts. Mais de toute façon, tout ce que je dis ne va servir à rien ou on va me dire que c'est déjà fait. Mais ce n'est pas grave, je le dis car nous avons été élus et il faut dire ce que l'on pense.

Concernant la subvention accordée à l'Amicale laïque de hand, vu le montant indiqué (72 000 €), je sais bien que l'on est en national 1, mais je me demande s'il n'y a pas une faute de frappe. Pourquoi une si grande différence avec les autres clubs sportifs ? Il faudrait trouver un peu plus de sponsors puisqu'il y a plein de sociétés à Saint-Genis-Laval dans la zone industrielle. Il faudrait qu'elles participent par un démarchage pour sponsoriser. Cela pourrait diminuer la subvention.

Concernant les associations dont la commune rembourse les factures (Association sportive, OSGL, Saint-Genis Pétanque, Tennis de table, Tennis clubs ou autres associations), nous ne comprenons pas pourquoi il y a des remboursements de factures en plus des subventions. Toutes ces associations ont un bar et font des choses. On donne et on va leur demander d'acheter, mais acheter quoi ? On ne sait pas trop. On n'a pas encore tout demandé mais on demandera et on voudra voir où va notre argent.

Concernant l'Amicale du personnel (9 800 €), on aimerait savoir à quoi correspond cette somme et comment elle l'utilise. Comme indiqué tout à l'heure, la commune est trop généreuse avec certaines associations. Malgré les efforts, les petites associations ont plus participé en diminution de subvention que les grosses. Vous nous aviez expliqué, certes, que nous les avons sanctionnées de 2 % et que nous ne pouvions faire plus parce que pédagogiquement c'est mauvais. Quand vous ne remplissez pas vos impôts ou que vous les remplissez mal et que vous oubliez de mettre un papier pour les déductions fiscales, l'État ne fait pas de cadeau. Il ne fait pas de la pédagogie. Il nous sanctionne et ne nous rembourse pas. Quand les associations demandent une subvention, elles doivent apporter les documents que vos services demandent. S'il manque un papier, c'est retour à l'expéditeur.

Quand vous êtes chef d'entreprise et que vous remplissez mal vos déclarations, ils vous refusent vos droits. Il faut donc faire preuve d'un peu plus de rigueur. Les élus du Front National sont conscients qu'il faut se dépêcher de récupérer de l'argent qui s'en va. »

**M. LE MAIRE.** - « Avec tout ce que vous avez dit, si j'étais une association, je serais inquiet. »

**A. CALLIGARO.** - « Une demande d'éclaircissements. Je vais citer un extrait des propos de M. GUOUGUENI : « La ville a également priorisé son soutien aux associations présentant un intérêt local et dont le domaine d'activité relevait d'abord du financement d'autres collectivités, départements, régions ». Pouvez-vous nous expliciter, notamment comment cela se passe avec les autres collectivités ? »

**M. GUOUGUENI.** - « Effectivement, cela prête à confusion. Simplement, nous souhaitons prioriser les associations qui n'ont pas de financement autres que d'autres collectivités territoriales.

Je voulais revenir sur l'intervention de Mme ALBERT-PERROT. Je suis désolé mais j'ai trouvé votre intervention très démagogique. Quand vous évoquez l'augmentation de l'indemnité du premier magistrat, je

me sens complètement solidaire de cette question, et je pense que mes collègues élus aussi. Dans le cadre de précédents conseils, nous avons tous délibéré une augmentation d'indemnité par rapport à notre investissement. Vous oubliez de dire qu'en 2009 vous ne nous avez pas reproché de passer dans une autre strate. Nous n'avons pas augmenté par solidarité et pour donner un symbole fort. D'autant plus, j'ai pour coutume de dire que je suis très fier d'être élu et d'être engagé dans la ville de Saint-Genis-Laval. Néanmoins si on devait ramener cela à l'heure, cela me coûterait mais je ne m'en plains pas car je fais des rencontres exceptionnelles, notamment au niveau du tissu associatif. Madame ALBERT-PERROT, quand vous évoquez la question des 2 %, c'est un principe et une égalité de traitement. Certes, il y a dans le lot des structures à but humanitaire mais on ne veut pas faire d'ingérence et on veut avoir une égalité de traitement. Le geste est symbolique.

A l'écoute de M. CRUBELLIER, je partage ce que vient de dire Monsieur le Maire, il y a vraiment de l'inquiétude à avoir pour le monde associatif. Vous avez un discours que nous n'avons pas entendu en campagne. Pendant la campagne, puisque vous l'avez évoquée et que vous ne cessez d'y faire référence, vous n'avez pas dit que vous alliez serrer les associations. On a presque entendu de l'ingérence. Nous sommes dans une égalité de traitement.

Monsieur CRUBELLIER, quand vous évoquez les 30 ans des Barolles vous vous trompez. Il ne s'agit pas d'une réunion autour d'un pâté pour l'inauguration. Vous devriez commencer par aller voir les structures associatives. Vous dites : « Si je ne remplis pas mon document pour les impôts... », mais ce sont des bénévoles à qui on demande de l'investissement et vous les comparez à des entreprises. Ce n'est pas cela le monde associatif. Concernant les 30 ans des Barolles, je vous rappelle qu'il y a eu quatre comités de pilotage. Vous parlez du centre social et culturel des Barolles, mais vous n'en parlez qu'à travers leur site Internet. Le site Internet ne représente pas tout. Allez sur le terrain. Il s'agit d'une fête de quartier pour les 30 ans des Barolles. Ce n'est pas le centre social qui se fait plaisir avec 7 500 € pour se payer un pâté sur la place des Barolles. Vous vous trompez. Il y a un comité de pilotage et un budget. C'est très sérieux. Il y a des partenaires. Tout cela pour mettre en lien le fait que notre volonté municipale était de mettre le paquet sur la dimension urbaine et qu'ils nous accompagnent sur la dimension humaine.

Vous êtes invité au comité de pilotage. Il y a 45 partenaires. Ils ne vont pas tous « se taper » du pâté et autre chose. Je vous rappelle que c'est à l'initiative des habitants. Pour être en lien avec le projet urbain, ils ont fait une proposition à l'issue de l'inauguration protocolaire liée à la requalification des Barolles, qui est une vraie réussite. Vous devriez y aller, c'est juste derrière les affiches que vous avez mises. La volonté des habitants est de mettre en lumière le fait qu'il y a une volonté forte sur la dimension urbaine pour pouvoir dire que nous avons un bel outil qui va nous permettre de favoriser ce que l'on évoque tous depuis tout à l'heure, sauf vous, la dimension du vivre ensemble. Voilà le projet. Donc, ce n'est pas juste 7 500 €. Vous racontez des bêtises. »

J.-C. DARNE.- « Le handball à Saint-Genis-Laval ce n'est pas N1, mais deux clubs, un club masculin et un club féminin en N2. Si vous alliez à l'Équinoxe, vous pourriez vous rendre compte du nombre de publicités qu'ils ont parce que les tribunes sont bien disposées. Nous avons une vue sur le match avec les publicités en face. Croyez bien que le club de handball va chercher énormément de publicités. Deux clubs à Saint-Genis-Laval à 72 000 €, cela ne me paraît pas énorme. C'est votre point de vue et je ne le partage pas.

Vous dites que pour beaucoup d'associations il y a deux lignes, les subventions et une facture. Il y a une ligne facture car beaucoup d'associations nous demandent de suivre des stages. Nous ne remboursons ces stages que sur présentation des factures tout simplement. »

M. LE MAIRE.- « Sur le sport et sur les conventions, nous avons passé des accords et nous discutons avec les associations. Il s'agit d'une convention par rapport à de la formation répartie dans les clubs. Donc, encore une fois, il ne faut pas dénaturer les choses. Il faut dire la vérité. Quand on ne sait pas, on demande, et on dit des choses vraies. Ce ne sont pas des factures de bar, comme vous l'avez insinué ! »

O. BONTOUX.- « J'ai entendu à plusieurs reprises que vous vous inquiétiez de l'association Saint-Genis-Laval Emploi, que ce soit sur le tarif, son hébergement au pôle de service public. J'ai quelques précisions à vous donner. C'est d'ailleurs la première fois que cette association est mise en cause, même par l'opposition, car pendant les six précédentes années, nous avons toujours eu l'unanimité sur cette association, sur son fonctionnement qui est reconnu d'utilité à Saint-Genis-Laval.

Sur le tarif, il s'agit de 18,70 €. Cela comprend le salaire versé au salarié, les charges et aussi le suivi. Vous ne le savez peut-être pas mais l'association Saint-Genis-Laval Emploi est chargée de suivre la personne et de lui faire faire des formations parce que les personnes ne sont jamais utilisées à temps complet. Dans le temps qui leur reste, ils doivent suivre des formations. Ce sont généralement des personnes très éloignées de l'emploi qui ont ces besoins pour arriver à un emploi. En plus, ce sont des emplois saisonniers, donc la ville n'aurait aucun intérêt à embaucher quelqu'un et le coût serait plus élevé.

Quant à l'hébergement, le pôle de service public a été créé pour que certaines associations qui ont une utilité sur Saint-Genis-Laval puissent y travailler. D'autres associations viennent également de façon plus épisodique utiliser des locaux du pôle de service public. »

**F. TIRTIAUX.** - « Monsieur CRUBELLIER, je suis un peu déçue car sur tout ce que vous avez dit, vous avez oublié un point extrêmement important, qui est celui de la mise à disposition de tous les bâtiments à toutes les associations. Vous semblez vous offusquer des choses données aux associations mais on est très fier de pouvoir accueillir toutes ces associations dans les bâtiments. Le fait que vous ne l'ayez pas mentionné me surprend. Nous en sommes fiers. D'ailleurs, nous l'avons mis en valeur auprès de chacune des associations car elles bénéficient toutes de locaux chauffés et électrifiés. Elles le méritent et nous en sommes extrêmement contents. À chaque reprise, nous le leur rappelons car le service qu'ils rendent est de qualité et a tout son sens dans la politique que nous menons dans la ville.

À propos de sens, il est évident que la réflexion autour d'objectifs qui pourraient éventuellement être fixés a été de donner du sens aux projets proposés par les associations. Il est bien évident que nous allons continuer dans ce sens. Pour ce qui est des Amis de l'Orgue, nous avons financé la rénovation de cet orgue parce qu'il y avait un projet culturel. Les Amis de l'Orgue seront bien évidemment invités à rendre accessible la musique rendue par l'orgue, à participer aux journées européennes du patrimoine et à sensibiliser à la formation ou permette un accès à cet instrument. Le rôle des associations est essentiel. »

**M. MILLET.** - « Je voudrais répondre à Mme ALBERT-PERROT sur la question des 2 %. Pour moi, ce n'est pas un geste mesquin. Bien sûr, nous n'allons pas aller à la suspicion totale. Monsieur CRUBELLIER, le tissu associatif ne représente pas que des euros. Ce sont aussi des bénévoles qui agissent pour les autres, notamment dans les associations caritatives. Si on leur coupe leur subvention, derrière cela aura des répercussions sur les personnes. Parler de cette manière me semble donc un peu léger.

En ce qui concerne les 2 %, comme vous l'avez remarqué, ce sont des sommes minimes. Je pense qu'il est important de comprendre que les dossiers doivent être remplis de manière équilibrée et que les associations ont aussi à rendre des comptes, y compris les associations caritatives. Cela me paraît essentiel et c'est de l'équité. Cette année, nous avons fait ce geste pour les sensibiliser. Nous sommes nombreux à être présents dans les associations et à aller les voir. Sachez que l'on pourra aussi leur expliquer et leur apporter de l'aide s'ils en ont besoin. C'est symbolique mais c'est important de le noter.

À titre subsidiaire, il faut signaler que l'Amicale du personnel a aussi subi cette mesure puisque sa subvention a été également diminuée de 2 % par rapport à celle de l'année dernière. Donc, ce que l'on demande aux autres, on se l'applique également à nous. C'est important en termes d'éthique.

Monsieur CRUBELLIER, je voulais répondre aussi par rapport aux associations et à ce que représente la vie associative. Je vous invite, si vous ne l'avez pas déjà fait, à venir aux Foulées de Beauregard. C'est une manifestation qui rassemble des bénévoles qui toute l'année se battent pour aller chercher de l'argent, notamment dans les entreprises. Ils font des courses et se bougent pour attirer du monde pour des causes caritatives. On peut participer en tant que coureur ou en tant que bénévole. Venez faire un tour et vous verrez ce que la vie associative peut apporter à une ville. Ce ne sont pas juste des gens qui nous demandent de l'argent pour le dépenser. Ils font vivre la ville. J'ai envie de leur dire bravo et je suis fière, avec de nombreux collègues, d'être dans des associations et de porter la voix de la ville dans les associations. Oui, nous les soutenons.

En conclusion, une phrase qui a été souvent paraphrasée : nous sommes tous à Saint-Genis-Laval, notre ville, des amis des associations. »

**Y. DELAGOUTTE.** - « Concernant le projet 15, la plupart des subventions sont maintenues, comme je l'ai dit en commission. Je m'étonne que l'on rentre dans le détail en Conseil alors qu'il y a des commissions dans lesquelles on peut travailler et répondre.

Pour la FCPE Mouton Bergier, il s'agit d'une somme différente parce que c'est la Fête du Livre. Une charge et des dépenses exceptionnelles ont été inscrites pour l'anniversaire de la Fête du Livre.

Concernant l'OGEC, cela revient tous les ans. Ils sont bien en direction des 15 %. On leur a donné un an ou deux pour y arriver. Ils étaient remontés à hauteur d'environ 20 %. Je dois préciser pour au moins cinq ou six fois, que nous ne donnons des subventions que sur la base des 15 %. C'est bien noté. On ne déborde pas des 15 %. C'est pour les enfants supplémentaires qui viennent à la cantine parce que les extérieurs déjeunent à la cantine mais cela se rapproche de plus en plus. Maintenant, même les Saint-Genois, pour la plupart, déjeunent à la cantine. Donc, l'écart est vraiment minime.

Le troisième point est l'ajustement du budget pour le RASED que nous avons porté à 1 500 €. Nous serions attentifs à des demandes spécifiques que nous n'avons pas eues. C'est une reconduction de crédits. »

**M. LE MAIRE.** - « Madame ALBERT-PERROT, vous m'avez beaucoup déçu par votre démagogie parce que vos propos sont ceux qui ont été tenus hier par l'UMP au Grand Lyon quand aux indemnités des élus.

Sur le personnel municipal, je le dis encore une fois et je le rappellerai encore, il n'y a pas de comité d'entreprise dans la fonction territoriale, ni dans la fonction publique d'État. Il n'y a rien du tout. Donc la somme allouée sert à organiser l'arbre de Noël et quelques sorties. Ils ont quelques activités culturelles et sportives. Avec 10 000 € pour les 300 agents de la ville, la somme n'est pas considérable.

Sur le salaire de la directrice, là aussi, encore une fois, vous racontez des choses qui n'existent pas. D'abord, il s'agit d'un salaire charges comprises, y compris les déplacements, les absences pour formation, les maladies. C'est extrêmement normalisé par la PMI et la CAF. En fonction de la taille, il y a des indices de rémunération. Selon vous, il faudrait supprimer la directrice et fermer la crèche. Voilà ce que veut dire votre propos démagogique concernant les 60 000 €. Laisser croire que les gens sont payés 3 500 €, que la ville laisserait filer à vau-l'eau, alors que l'on est extrêmement attentif pour un certain nombre d'associations et ce n'est pas facile à porter politiquement. Nous portons une responsabilité de gestion et nous assumons nos choix. À un moment donné, même en cas de crises, on s'aperçoit que nous arrivons à avancer avec les associations et à trouver des solutions. Il y a eu un problème avec le CLESG et nous l'avons résolu. Il y en avait ailleurs. Nous arrivons à les résoudre progressivement en discutant avec eux.

Pour la convention avec l'OGEC, rien n'est gravé dans le marbre. Elle sera réétudiée, parce que les choses ont évolué et les prix ne sont pas les mêmes. Il faudra revoir aussi les contrats d'objectifs avec Saint-Genis International où il reste 10 adhérents et revoir comment on associe les jeunes et les Européens de la ville. Aujourd'hui, il faut faire une mise à plat. Nous assumons nos décisions. Ce n'est pas de la démagogie quand on gère. On l'assume et on ne fait pas que rapporter ce qu'on m'a dit ou ce que j'ai entendu. Les choses ne fonctionnent pas ainsi. Je tenais à mettre cela au point.

Pour les 20 000 € de crédits non affectés, nous en avons déjà parlé. Il y a une subvention non affectée car on sait qu'en cours d'année il peut y avoir des demandes de subvention exceptionnelles. Ce n'est pas anormal. Nous le voyons en Conseil Municipal puisque nous faisons une délibération spéciale.

Nous n'allons pas tout supprimer et les choses sont faites avec justesse et justice dans l'intérêt général de la ville et par rapport à ce que porte la majorité municipale. Nous assumons un certain nombre de choix sur l'insertion. Si nous soutenons Saint-Genis Emploi c'est parce qu'il y a une vraie réalité sociale derrière et des gens retrouvent un emploi. Sinon le rôle des élus serait de fermer Saint-Genis Emploi parce que ce ne sont pas que des Saint-Genois ou parce qu'on ne sait pas si c'est 18,70 € hors taxe ou toute taxe. D'ailleurs, je n'en sais rien et cela n'a aucune importance.

À un moment donné, il faut savoir ce qu'est la finalité. Que vous ne soyez pas d'accord avec nous M. Crubellier, cela me va bien car je ne suis pas du tout d'accord avec les idées que vous portez. Quand je vois que certains s'appuient sur vous pour essayer d'interdire, cela me fait toujours sourire. Nous avons des valeurs qui sont les nôtres. Vous avez été élu et vous êtes représentants. C'est la démocratie comme je l'ai dit lors de l'installation du maire. On doit la respecter mais il faut aussi respecter ce que font les autres avec une certaine justesse. Arrêtez de transformer la réalité car cela devient pénible mais je rétablirai la vérité à chaque fois, même si je dois y passer des heures car c'est là-dessus que vous construisez un certain nombre de discours et un certain nombre de rejets. Je ne le permettrai pas à Saint-Genis-Laval. »

**C. ALBERT-PERROT.** - « D'abord, je suis désolée de vous avoir déçu mais je voulais dire que vous m'avez fait beaucoup de peine aussi car vous et M. GUOUGUENI avez tendance à mélanger les interventions avec celles de nos collègues alors que nous n'avons pas la même vision des associations. »

**M. GUOUGUENI.** - « Dans mon intervention, j'ai cité l'interlocuteur en question. En l'occurrence, pour vous, je n'ai pas tout mélangé puisque j'ai bien dit qu'il n'y avait que la question où vous évoquiez l'augmentation. Je n'ai pas parlé d'autre chose. Après, je me suis adressé aux autres interlocuteurs. »

**Y. CRUBELLIER.** - « Premièrement, Madame MILLET, sur les Foulées de Beauregard, apparemment aucune subvention n'est donnée. On va me dire que je fais encore de la campagne électorale mais j'ai dit pendant la réunion publique que c'était une très bonne association, qu'elle était très bien gérée et qu'elle rapportait de l'argent. Je m'en suis félicité. J'ai dit : « chapeau » et je l'ai toujours dit. Les associations sont utiles à Saint-Genis-Laval comme dans toutes les villes. Monsieur GUOUGUENI, quand vous parlez du vivre ensemble alors que mon panneau électoral a été détruit à 20 mètres plus loin dans le quartier, vous ne le dites pas. Quand on dit, le vivre ensemble, je veux bien mais qu'on nous respecte aussi en pleine campagne électorale. Je remercie les services car quand j'ai demandé la remise en place de ce panneau électoral cela a été fait. J'ai rappelé la mairie pour remercier les services d'avoir réagi très vite. Je vous remercie. »

**C. ALBERT-PERROT.** - « Sur le projet 11, sur Rhône sud ? Sur le projet 13, pourquoi la subvention Ville Vie Vacances a-t-elle été divisée par deux ? Sur le projet Nature, nous sommes étonnés car depuis 2005 c'est la première fois qu'il apparaît dans les subventions ? »

**M. LE MAIRE.**- « Sur Rhône sud, il n'y a pas eu de demande. On ne donne pas à ceux qui ne demandent pas , pour le projet nature, c'était déjà dans les subventions. Regardez le tableau de l'année dernière ».

**M. GUOUGUENI.**- « Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a la délégation de service public et un certain nombre d'actions. Le dispositif Ville Vie Vacances a été scindé en deux, une partie jeunesse et une partie cohésion sociale, et une partie est allée dans le droit commun. Ce n'est pas une subvention mais une enveloppe en fonction des projets. Elle n'a donc pas été diminuée mais des actions sont rentrées dans le droit commun. C'est la vocation de la ville. Quand les actions sont pertinentes nous les raccrochons au droit commun ».

## **PROJET N° 10**

### **SUBVENTION SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT**

#### **Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT

Messieurs : Jean-Christian DARNE, Christophe GODIGNON

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5  
Non votants : 4

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,  
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT, Jean-Christian DARNE, Christophe GODIGNON

#### **Subventions d'investissement aux organismes publics**

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,  
Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Thierry MONNET

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3  
Non votants : 8

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Evan CHEDAILLE, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,

Yves DELAGOUTTE, Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET

**PROJET N° 11**

**SUBVENTION SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Madame : Karine GUERIN

Messieurs : Christophe GODIGNON

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5  
Non votants : 2

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,  
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Karine GUERIN, Christophe GODIGNON

**PROJET N° 12**

**SUBVENTION SECTEUR ENFANCE**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY, Bernadette VIVES-MALATRAIT

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 26 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 2  
Non votants : 4

Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Abstentions

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY, Bernadette VIVES-MALATRAIT

**PROJET N° 13**

**SUBVENTION SECTEUR COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Madame : Maryse JOBERT-FIORE

Messieurs : Guillaume COUALLIER, Olivier BROSSEAU, Mohamed GUOUGUENI

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5  
Non votants : 4  
Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,  
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Maryse JOBERT-FIORE, Guillaume COUALLIER, Olivier BROSSEAU, Mohamed GUOUGUENI

**PROJET N° 14**

**SUBVENTION SECTEUR SPORTS**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5  
Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,  
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**PROJET N° 15**

**SUBVENTION SECTEUR ENSEIGNEMENT**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2

Non votants : 4

Abstentions

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY, Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER

**PROJET N° 16**

**SUBVENTION SECTEUR CULTUREL ET FÊTE DE L'EUROPE**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Fabienne TIRTIAUX

Messieurs : Mohamed GUOUGUENI, Bernard GUEDON

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5  
Non votants : 3

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,  
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Fabienne TIRTIAUX, Mohamed GUOUGUENI, Bernard GUEDON

**PROJET N° 17**

**SUBVENTION SECTEUR DIVERS**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Madame : JANAS

Messieurs : VURPAS, GAVAULT, MASSON

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5  
Non votants : 4

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,  
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

N'ont pas pris part au vote

Anne-Marie JANAS, François VURPAS, Yves GAVAUT, Philippe MASSON

## **18. PERSONNEL COMMUNAL**

### **Emplois saisonniers d'été**

*Rapporteur : Madame Karine GUERIN*

Pour faire face aux activités occasionnelles de la collectivité et assurer une continuité et un bon fonctionnement du service public notamment pendant l'été, il est nécessaire de recourir à des emplois saisonniers.

Ces besoins concernent plus particulièrement les services logistiques, entretien des bâtiments, espaces verts et sport.

Il est donc proposé de recruter des agents saisonniers, et ainsi de s'appuyer entre autres sur la journée de « recrutement » « job dating » organisée par le service Jeunesse.

Les postes concernés sont les suivants :

#### **Service logistique**

2 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 juillet 2014 et du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 août 2014 sur des fonctions d'agent de manutention.

#### **Services espaces verts**

2 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à deux mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, pour les périodes du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 juillet 2014 et du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 août 2014 sur des fonctions d'aide jardinier.

#### **Service entretien des bâtiments**

2 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 juillet 2014 et du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 août 2014 sur des fonctions d'agent technique de bâtiment.

#### **Service des sports**

3 emplois maximum d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe correspondant au plus à trois mois de rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, sur des fonctions de gardien de gymnase du 21 juillet au 22 août et de gardien de stade spécialisé en espaces verts pour les périodes du 15 juillet au 12 septembre.

**M. CALLIGARO.** - « *Nous voudrions savoir si pour ces emplois saisonniers nous avons la possibilité de favoriser l'emploi des Saint-Genois.* »

**M. LE MAIRE.** - « *Dans la mesure du possible, ce sont exclusivement des Saint-Genois. Après, s'il n'y a pas de candidat sur un poste, on élargit.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

## **19. PERSONNEL COMMUNAL**

### **Modification de l'état des postes**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Conformément au code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin de prendre en compte la stagiairisation d'un agent technique (entretien ménager) sur un temps non complet de 24h30 hebdomadaires qui travaille au sein de la collectivité depuis plusieurs années.

- Création de 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs Budgétaires au 19/02/2013	Dont TNC
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>								
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	38	33	4		1	39	1

Le Conseil Municipal procède au vote :

**LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION**

*La séance est levée à 22 heures 10.*

Fait à Saint-Genis-Laval, le 25 avril 2014  
 Le Maire de Saint-Genis-Laval  
 Roland CRIMIER